



Les Caf en Île-de-France
Ctrad
Cellule technique
de réflexion
et d'aide à la décision

LA PAUVRETÉ DES ALLOCATAIRES EN ÎLE-DE-FRANCE DE 2013 À 2017 : ÉVOLUTION DE LEUR PRÉCARITÉ, PROFILS, ET IMPACT DE LA PRIME D'ACTIVITÉ

N° 22
Mars 2020

DOSSIER D'ÉTUDES DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE



AVANT-PROPOS

Ce dossier d'études, relatif aux allocataires des caisses d'allocations familiales (Caf), est consacré à l'évolution de la pauvreté des allocataires en Île-de-France de 2013 à fin 2017.

Combien dénombre-t-on d'allocataires pauvres en Île-de-France ? Comment leur nombre a-t-il évolué entre 2013 et 2017 ? Cette période a-t-elle été marquée par un événement influençant le taux de pauvreté ? Autant de questions qui invitent à une réflexion permettant de mettre en exergue des profils d'allocataires subissant une plus grande précarité.

En considérant strictement les données relatives au seuil de pauvreté, le nombre d'allocataires vivant sous ce seuil a progressé de 76 000 foyers allocataires entre 2013 et 2017. Ainsi, le taux de foyers allocataires à bas revenus est passé de 15,8 % à 16,9 %, soit une évolution de + 1,1 point au niveau régional. Cette croissance ne s'est pour autant pas inscrite dans la régularité. En effet, l'identification d'une augmentation marquée du nombre d'allocataires à bas revenus, à mi-parcours de la période étudiée, nécessite d'être investiguée au regard de l'actualité sociale concernant la mise en place de la prime d'activité à compter du 1er janvier 2016.

Cette étude en trois parties détaille en premier lieu l'évolution de la pauvreté des allocataires sur la période 2013-2017.

Ainsi, fin 2017, près d'1,8 million de franciliens vivent sous le seuil de bas revenus. Force est de constater la persistance de la progression du nombre d'allocataires à bas revenus. Cependant, la répartition territoriale des 760 000 foyers allocataires à bas revenus reste inégale en Île-de-France. Par ailleurs, la mesure de l'intensité du taux de pauvreté apporte un nouvel éclairage quant à la dimension monétaire de la pauvreté au niveau régional.

En second lieu, l'étude des données des Caf permet d'évaluer l'évolution des fragilités économiques, en identifiant notamment le degré de dépendance aux prestations. Ainsi, en 2017,

263 000 allocataires seraient considérés à bas revenus s'ils ne bénéficiaient pas des prestations versées par les Caf ; de même, 562 000 allocataires franciliens dépendent, à au moins 50 %, des prestations sociales versées par les Caf. Cette partie met notamment en exergue la notion de seuil de vulnérabilité au regard des profils familiaux et des changements de situation familiale opérés entre 2013 et 2017.

En dernier lieu, l'identification d'un décrochage opéré en 2016 dans la courbe d'évolution de la pauvreté, croisé avec la mise en œuvre de la prime d'activité, permet d'identifier les caractéristiques de nouveaux allocataires pauvres.

Quel impact cette nouvelle prestation a-t-elle eu sur le public allocataire ? Une qualification des allocataires identifiés permet-elle d'envisager l'évaluation de cette mise en œuvre ? L'identification de deux effets de ce nouveau dispositif sur quatre catégories d'allocataires ainsi que la qualification des bénéficiaires et des territoires amorcent un éclairage sur les impacts de la prime d'activité concernant le public allocataire francilien fragile à bas revenus.

La cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad), service d'études des caisses d'allocations familiales en Île-de-France, a tenté, à travers cette étude relative aux allocataires, d'identifier des profils d'allocataires plus vulnérables ainsi que leur évolution sur une période de cinq ans, de 2013 à 2017. Les indicateurs sociaux, retenus au titre de la pauvreté, des revenus et des minima sociaux, sont issus d'un socle commun d'un système d'information partagé entre échelons départemental et régional dans les principaux domaines d'intervention des caisses d'allocations familiales.

Les éléments contenus dans cette publication sont ainsi susceptibles d'apporter aux acteurs sociaux des clés pour qualifier leurs territoires et les inciter à aller plus loin dans la connaissance des publics allocataires pauvres. Les données sont aussi consultables sur le site « ctrad-caf-idf.fr ».

PARTIE I. ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ DES ALLOCATAIRES SUR LA PÉRIODE 2013-2017	6
UNE PROGRESSION PERSISTANTE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES À BAS REVENUS AVEC PRÈS DE 1,8 MILLION DE FRANCILIENS VIVANT SOUS LE SEUL DE BAS REVENUS À FIN 2017	6
UNE RÉPARTITION TERRITORIALE INÉGALE DE LA PAUVRETÉ EN ÎLE-DE-FRANCE, TROIS TYPOLOGIES DE TERRITOIRES RESSORTENT	7
L'INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ, UNE VARIABLE COMPLÉMENTAIRE POUR APPRÉHENDER PLUS FINEMENT LA DIMENSION MONÉTAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE	11
PARTIE II. ÉVOLUTION DES FRAGILITÉS ÉCONOMIQUES SELON LA CONFIGURATION FAMILIALE	14
APPAUVRISSMENT DES ALLOCATAIRES FRANCILIENS ET DÉPENDANCE AUX PRESTATIONS : NOTION DE FRAGILITÉ ÉCONOMIQUE	14
LA DÉPENDANCE AUX PRESTATIONS RESTE TRÈS IMPORTANTE POUR LES ALLOCATAIRES À BAS REVENUS	15
UN APPAUVRISSMENT DIFFÉRENCIÉ SELON LA COMPOSITION FAMILIALE	16
LA SÉPARATION : LE FACTEUR DE PAUVRETÉ LE PLUS PRÉGNANT POUR LES ALLOCATAIRES	18
PARTIE III. IMPACTS DE LA PRIME D'ACTIVITÉ SUR LES ALLOCATAIRES ET LEURS REVENUS – ÉVOLUTION DE LEURS PROFILS ET DE LEURS TERRITOIRES RÉSIDENTIELS	20
LES NOUVEAUX ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRES DE LA PRIME D'ACTIVITÉ	20
LA PRIME D'ACTIVITÉ, FACTEUR D'AMÉLIORATION DES MOYENNES DE REVENUS PAR UNITÉ DE CONSOMMATION	20
INFLUENCE DE LA PRIME D'ACTIVITÉ SUR LES TERRITOIRES FRANCILIENS ET PROFILS DES ALLOCATAIRES PRÉCAIRES	23

PARTIE I – ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ DES ALLOCATAIRES SUR LA PÉRIODE 2013-2017

■ UNE PROGRESSION PERSISTANTE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES À BAS REVENUS AVEC PRÈS DE 1,8 MILLION DE FRANCILIENS VIVANT SOUS LE SEUL DE BAS REVENUS À FIN 2017

Au 31 décembre 2017, l'Île-de-France abrite environ 760 000 foyers allocataires à bas revenus (cf. [tableau 1](#)), c'est-à-dire vivant avec moins de 1 052 euros par unité de consommation (UC) mensuel (cf. [Encadré. Approche de la pauvreté, source et champ de l'étude](#)). En considérant l'ensemble des personnes vivant dans ces foyers allocataires (allocataires,

mais pas seulement) nous constatons que le nombre de foyers allocataires à bas revenus a augmenté d'un peu plus de 16 % tandis que les Yvelines et le Val-d'Oise ont connu des évolutions aux alentours de + 15 %. Les départements de la petite couronne, quant à eux, conservent aussi des taux d'évolution relativement élevés, même s'ils restent inférieurs à ceux de la grande couronne, que ce soit en Seine-Saint-Denis (+ 11,8 %) ou dans le Val-de-Marne (+ 12,5 %). En effet, ces deux départements maintiennent une évolution importante des foyers allocataires à bas revenus, entre 2013 et 2017, avec une augmentation de + 1,5 point, pour le Val-de-Marne et + 1,7 point,

Tableau 1. Répartition de la population francilienne à bas revenus par département, au 31 décembre 2013 et 2017

	2013			2017			Évolution du nombre de foyers allocataires à bas revenus (en %)	Évolution de la part (en points)
	Foyers allocataires à bas revenus	Populations des foyers allocataires à bas revenus	Part de la population du territoire à bas revenus (en %)	Foyers allocataires à bas revenus	Populations des foyers allocataires à bas revenus	Part de la population du territoire à bas revenus (en %)		
Paris	135 700	257 300	13,6	143 300	254 000	13,7	5,6	0,1
Hauts-de-Seine	73 200	163 100	11,9	79 100	170 900	12,5	8,1	0,6
Seine-Saint-Denis	148 400	385 400	27,9	166 000	417 800	29,6	11,8	1,7
Val-de-Marne	81 200	192 500	16,5	91 300	211 500	18,0	12,5	1,5
Seine-et-Marne	64 700	164 900	13,8	72 000	175 300	14,6	11,2	0,7
Yvelines	52 500	127 900	10,6	60 500	141 800	11,8	15,2	1,2
Essonne	58 500	150 100	13,9	67 900	169 300	15,5	16,1	1,6
Val-d'Oise	70 100	188 400	17,9	80 300	207 800	19,6	14,6	1,7
Île-de-France	684 400	1 629 500	15,8	760 400	1 748 500	16,9	11,1	1,1

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 et 2017
Lecture : En 2017, dans les Hauts-de-Seine, 12,5 % de la population est à bas revenus.

conjoint, enfants et autres personnes à charge), près de 1,8 million de franciliens vivent sous le seuil de bas revenus, soit 16,9 % de la population régionale âgée de moins de 65 ans (1).

Le taux de bas revenus, exprimé en tant que ratio du nombre de personnes couvertes par les bas revenus sur la population Insee de référence, a connu une progression persistante sur la région lors de la période 2013-2017. En effet, en 2013, plus de 684 000 foyers vivaient sous le seuil de bas revenus, représentant un total d'environ 1,6 million de personnes, soit 15,8 % de la population francilienne.

Cependant, l'étude de l'évolution du nombre d'allocataires à bas revenus sur la période étudiée fait apparaître des disparités territoriales. Ainsi, même si les départements de la grande couronne ne concentrent qu'un peu plus d'un tiers des allocataires à bas revenus de la région (37 %), ces territoires ont connu une évolution du taux de pauvreté relativement élevée. L'Essonne a ainsi vu son nombre d'allocataires à bas reve-

pour la Seine-Saint-Denis. Ce dernier département concentre le plus grand nombre d'allocataires de la région, avec près de 166 000 allocataires sous le seuil des bas revenus, soit près de 418 000 personnes couvertes. En revanche, les Hauts-de-Seine ont connu une croissance relativement faible du nombre d'allocataires à bas revenus (+ 8,1 %), même si 79 000 allocataires altoiséquanaïens restent encore sous le seuil des bas revenus. Pour sa part, Paris concentre toujours la part la plus importante de la pauvreté allocataire francilienne, avec un peu plus de 143 000 allocataires à bas revenus en 2017, sur un espace territorial de faible superficie.

Sur la période 2013 - 2017, le nombre total d'allocataires a moins progressé, + 7,8 % contre + 11,1 % d'allocataires à bas revenus, soulignant ainsi une évolution plus rapide du nombre d'allocataires à bas revenus. En effet, la comparaison en base 100, du nombre d'allocataires et du nombre d'allocataires à bas revenus, identifie cette différence d'évolution (cf. [figure 1](#)). Cependant, force est de constater qu'alors que le nombre d'allocataires à bas revenus a évolué de manière continue, le nombre d'allocataires,

(1) À noter que ce taux de bas revenus, étant rapporté à une population Insee de 2015, risque d'être légèrement surévalué, par rapport à une population Insee 2017, sachant que la population francilienne est en constante augmentation.

Encadré - Approche de la pauvreté, source et champ de l'étude

Approche de la pauvreté à partir du seuil de bas revenus

Phénomène complexe et polysémique (2), la pauvreté est ici approchée sous l'angle monétaire et relatif à partir des données des caisses d'allocations familiales (Caf). Celle-ci permet de rendre compte des inégalités constatées dans la distribution des revenus des foyers allocataires. En raison des modalités d'attribution des prestations versées, les Caf ont connaissance des revenus de la population la moins aisée financièrement. La pauvreté monétaire mesurée dans cette étude ne peut être comparée à celle généralement établie par l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) puisque la population de référence et les modalités de calcul diffèrent. D'une part, alors que l'Insee calcule un seuil et un taux de pauvreté en considérant comme population de référence l'ensemble des personnes vivant en France, les Caf utilisent la notion de bas revenus et se limitent au champ des allocataires. Ainsi, par exemple, le champ couvert par l'Insee est celui des individus des ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, tandis que parmi les allocataires se retrouvent des personnes résidant en collectivité (centre d'hébergement, foyers de travailleurs, hôpitaux...). D'autre part, si l'Insee tient compte des revenus déclarés après impôts, des revenus du patrimoine et des prestations légales, les Caf, quant à elles, prennent en compte les revenus avant impôts des foyers allocataires augmentés des prestations familiales et sociales, sans prise en compte des revenus patrimoniaux.

Source

Un foyer allocataire est dit « bas revenus » ou « allocataire pauvre » lorsque son revenu par unité de consommation (Ruc) est inférieur au seuil de 60 % du revenu médian par unité de consommation de la population enquêtée par l'Insee lors de la dernière enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) en l'actualisant de l'évolution des prix. En 2013, ce seuil est fixé à 1021 euros par mois par unité de consommation et en 2017, à 1052 euros.

Pour comparer les revenus des foyers allocataires, on considère un revenu par équivalent adulte ou unité de consommation (UC). Les UC sont déterminées de la façon suivante :

- 1 pour l'allocataire ou 1,2 pour l'allocataire monoparental ;
- 0,5 par adulte supplémentaire et enfant âgé de 14 ans ou plus ;
- 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

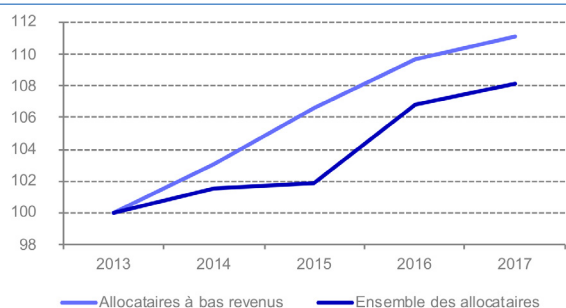
Cette échelle diffère des pratiques habituelles de l'Insee et d'Eurostat, en accordant aux familles monoparentales 0,2 unité supplémentaire.

La détermination du Ruc s'efforce, dans la mesure du possible, de tenir compte des ressources les plus contemporaines des foyers allocataires (3). Ainsi, pour les allocataires bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa) et de l'allocation aux adultes handicapés (Aah) qui exercent un emploi, les ressources prises en compte sont celles connues à partir de la dernière déclaration trimestrielle et des prestations légales perçues en décembre de l'année N. Pour les autres allocataires, les ressources prises en compte reposent sur l'addition du revenu net déclaré pour l'année N-1 de toutes les personnes vivant au foyer, et du montant des prestations légales perçues au titre du mois de décembre de l'année N. Les prestations dédiées aux modes de garde sont exclues alors que les prestations apériodiques comme l'allocation de rentrée scolaire (Ars) et la prime à la naissance sont prises en compte pour une fraction de 1/12ème pour la première, et de 1/9ème pour la seconde.

Champ de l'étude

L'étude portant sur les revenus des foyers allocataires, la population étudiée exclut des catégories d'allocataires situés hors champ des Caf, à savoir les agriculteurs, et ceux dont les ressources sont mal appréhendées : les allocataires âgés de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus, les étudiants ne percevant qu'une aide au logement ainsi que les bénéficiaires de l'Aah résidant en maison d'accueil spécialisée. Les données de l'étude sont issues du fichier de référence des Caf de la région Île-de-France au 31 décembre 2013 et 2017.

Figure 1. Évolution des allocataires à bas revenus et du total allocataire entre 2013 et 2017, base 100 (en 2013)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 à décembre 2017

Lecture : En 2015, les allocataires à bas revenus ont augmenté de 7 % par rapport à 2013.

dans son ensemble, a fortement augmenté en 2016, concomitamment à l'arrivée de la prime d'activité (4). L'évolution du taux de pauvreté sur la période étudiée varie dans le temps et selon les territoires, il convient en premier lieu d'examiner la variation du taux d'allocataires sous le seuil de bas revenus en fonction des territoires résidentiels.

■ UNE RÉPARTITION TERRITORIALE INÉGALE DE LA PAUVRETÉ EN ÎLE-DE-FRANCE, TROIS TYPOLOGIES DE TERRITOIRES RESSORTENT

Le taux de pauvreté varie fortement selon les départements de la région. En effet, la Seine-Saint-Denis détient le taux le plus élevé (29,6 %), suivi du Val-d'Oise (19,6 %) puis du Val-de-Marne (18,0 %), tandis que les taux les plus faibles se situent dans les départements historiquement plus aisés, à savoir les Hauts-de-Seine (12,5 %) et les Yvelines (11,8 %).

(2) Lollivier, S., (2008), « La pauvreté : définitions et mesures », *Regards croisés sur l'économie*, n°4, La Découverte, p. 21-29.

(3) Debras, B., (2009), « Mesure des bas revenus : enjeux méthodologiques sur les données des caisses d'allocations familiales », *Politiques sociales et familiales*, n°98, p. 78-84.

(4) Ce constat fera l'objet d'une analyse plus fine en partie III de ce document.

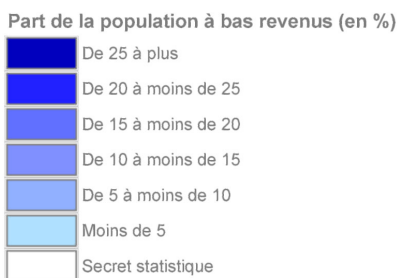
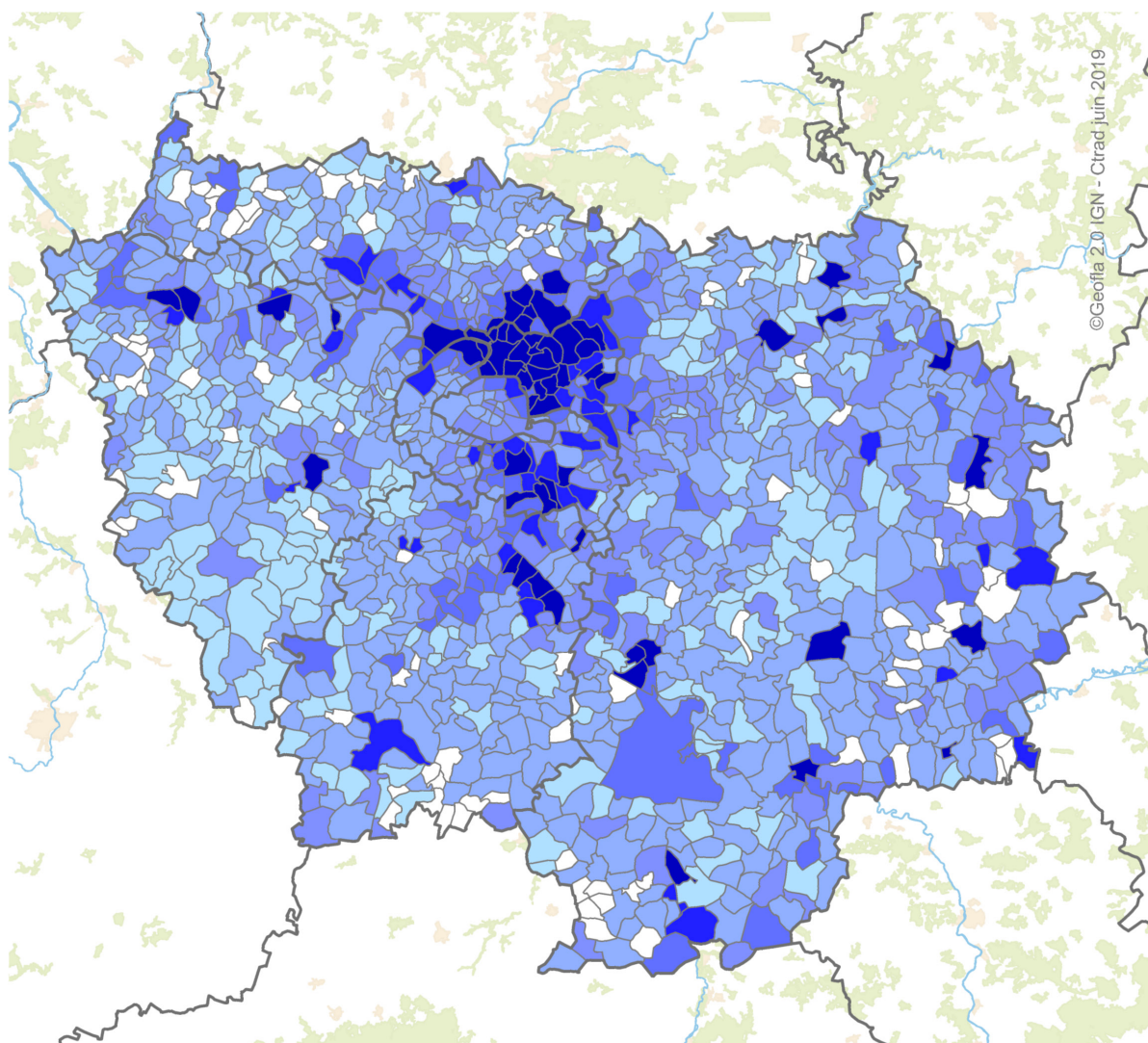
Les autres départements plus médians présentent plus de divergences de leur population allocataire en infra. Une répartition plus fine (cf. carte 1) identifie les taux de bas revenus selon le lieu de résidence des allocataires.

Cette représentation cartographique identifie nettement les fortes concentrations de la population allocataire à bas revenus sur les territoires du nord de Paris et en Seine-Saint-Denis, dont 25 des 40 communes ont une part de cette population supérieure à 25 %. Ce taux élevé concerne aussi les

communes limitrophes de la Seine-Saint-Denis, telles que Garges-lès-Gonesse (36,9 %) ou Argenteuil (27,9 %) dans le Val-d'Oise ou encore Gennevilliers (29,2 %) et Villeneuve-la-Garenne (26,5 %) dans les Hauts-de-Seine. De même, 14 communes du Val-de-Marne, sur 47, ont un taux de population à bas revenus supérieur à 20 % ; les plus concernées sont Villeneuve-Saint-Georges (35,4 %) et Valenton (30,2 %). En Essonne, quelques communes ont des taux supérieurs à 25 %, à savoir Grigny (40,6 %), Corbeil-Essonnes (29,6 %), Ris-Orangis (26,9 %)

Carte 1.
Population résidant dans un foyer allocataire à bas revenus en Île-de-France, en 2017

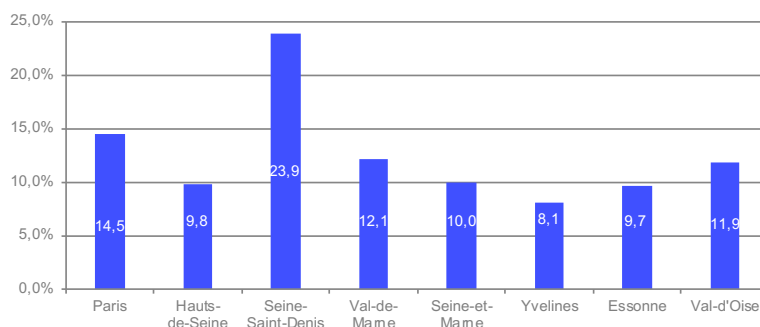
Moyenne régionale : 16,8 %



et Evry (26,1 %). D'autres communes, ayant aussi des taux de population allocataire à bas revenus élevés, sont dispersées sur l'Île-de-France, principalement sur les départements de la grande couronne. Ainsi, certaines communes, situées hors de la métropole du Grand Paris, sont particulièrement représentatives telle que Montereau-Fault-Yonne en Seine-et-Marne, avec 44,6 %, soit l'un des taux les plus élevés de la région, ou encore Mantes-la-Jolie dans les Yvelines, avec 32,9 %.

moyenne régionale, et qui connaissent cependant une évolution relativement importante du taux de pauvreté, c'est-à-dire les Yvelines, l'Essonne et dans une moindre mesure la Seine-et-Marne. Enfin, la troisième catégorie regroupe les départements présentant déjà des taux d'allocataires à bas revenus élevés et maintenant une évolution soutenue de ce taux ; il s'agit du Val-d'Oise, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis. Ces trois territoires superposent donc des caractéristiques

Figure 2. Répartition départementale des personnes couvertes vivant dans un foyer à bas revenus en Île-de-France, en 2017 (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2017

Lecture : En 2017, 12,1 % des personnes couvertes par les bas revenus vivent dans le Val-de-Marne.

Sur la région, Paris et la petite couronne concentrent un peu plus de 60 % des personnes couvertes par des allocataires dont les ressources se situent sous le seuil de bas revenus (cf. figure 2). La Seine-Saint-Denis regroupe près d'un quart de la totalité de ces personnes (23,9 %), suivi par Paris (14,5 %) puis par le Val-de-Marne (12,1 %).

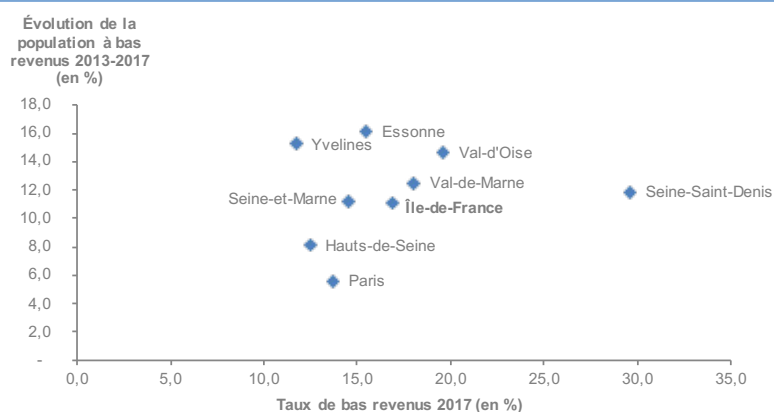
Le croisement des deux indicateurs de pauvreté retenus, à savoir l'évolution du nombre d'allocataires à bas revenus entre 2013 et 2017 et le taux de bas revenus en 2017 (cf. figure 3) permet de classer les départements franciliens selon trois catégories. Tout d'abord, les départements dont le taux de bas revenus et l'évolution de ce taux sont relativement faibles, à savoir les Hauts-de-Seine et Paris, puis les départements dont le taux de bas revenus est peu élevé, c'est-à-dire inférieur à la

de pauvreté et d'appauvrissement de leur population allocataire.

La représentation de l'évolution en points du taux de foyers allocataires à bas revenus par commune entre 2013 et 2017 (cf. carte 2) permet d'observer, à une échelle plus fine, les dynamiques d'appauvrissement en Île-de-France.

Globalement, les plus forts taux d'évolution des foyers allocataires à bas revenus se concentrent principalement en grande couronne, particulièrement en Seine-et-Marne. Paradoxalement, c'est également dans ce département que près de la moitié des communes enregistre une baisse des taux de pauvreté entre 2013 et 2017. Les départements de la grande couronne sont également les départements dont les effectifs de la population allocataire sont moins élevés que ceux de la petite couronne.

Figure 3. Évolution et taux d'allocataires à bas revenus des départements d'Île-de-France, et moyenne régionale



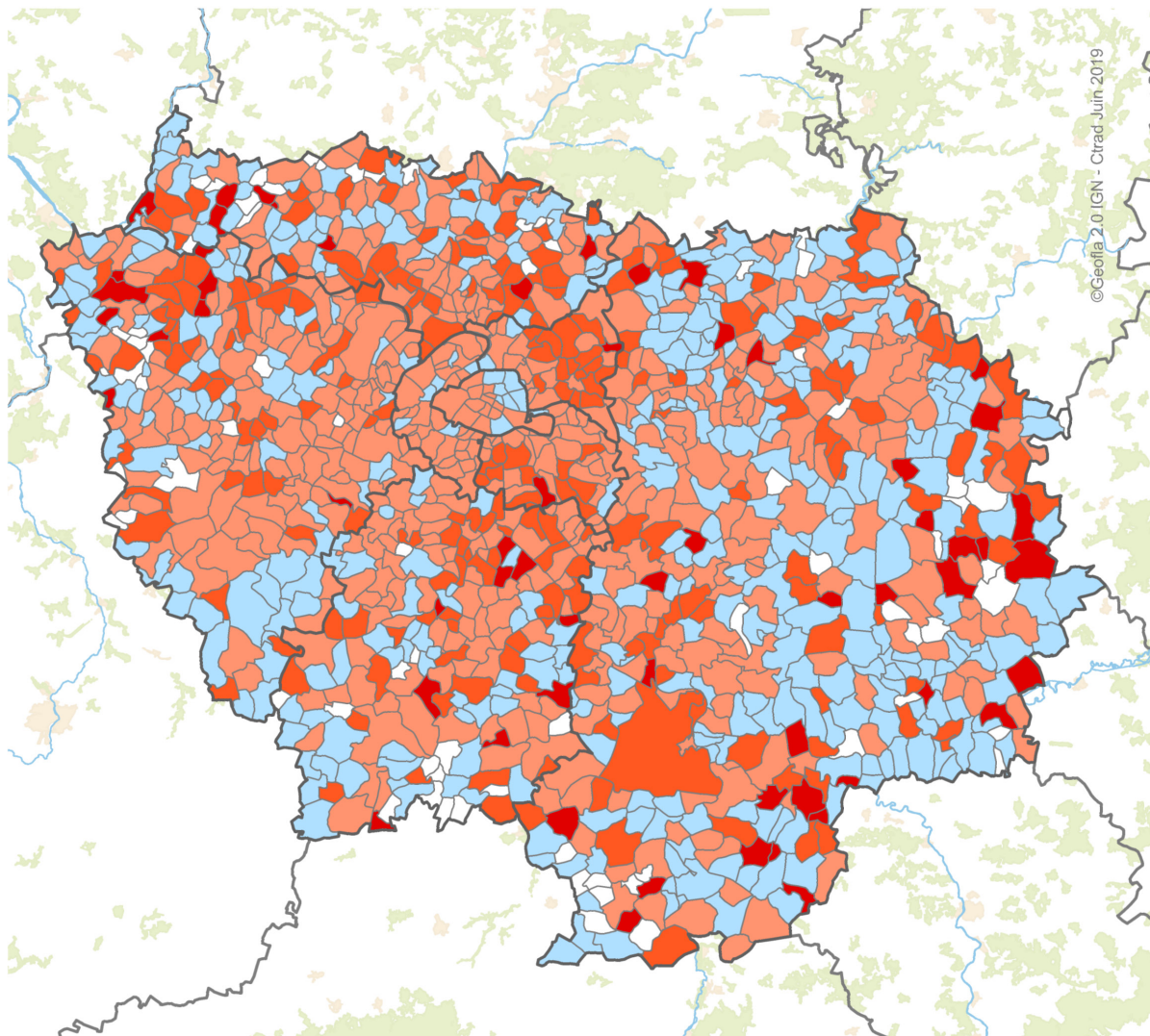
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 et 2017

Lecture : En Essonne, en 2017, la population allocataire à bas revenus s'élève à 15,5 % a évolué de 16,1 %, depuis 2013.

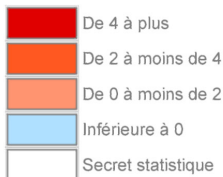
Carte 2.

Évolution des foyers allocataires à bas revenus par commune de 2013 à 2017

Taux régional : +0,7 point



Évolution du taux de bas revenus (en points)



Sources : caisses d'allocations familiales d'Île-de-France entre décembre 2013 et décembre 2017»

Ainsi, ces effectifs plus faibles sont plus sensibles aux variations d'évolution.

La majeure partie des communes de la région (43 %) a connu une augmentation inférieure à 2 points de leur taux de foyers allocataires à bas revenus, 19 % ont connu une augmentation entre 2 et moins de 4 points et 5 %, une augmentation supérieure ou égale à 4 points (cf. tableau 2). Au total, 67 % des communes de la région ont ressenti une augmentation de leur taux d'allocataires à bas revenus.

Concernant les communes cumulant une évolution importante de leur taux de foyers allocataires à bas revenus (supérieure à 4 points) et une population relativement nombreuse (supérieure à 8 000 habitants (5)), la plupart se situe en Essonne : Fleury-Mérogis (+ 7,4 points), Arpajon (+ 6,3 points), Ris-Orangis (+ 4,4 points) et Viry-Châtillon (+ 4,1 points). Les deux autres communes concernées sont Ville-neuve-Saint-Georges (+ 4,2) dans le Val-de-Marne et Villiers-le-Bel (+ 4,6 points) dans le Val-d'Oise.

(5) En considérant la population Insee de référence de l'étude, à savoir la population de moins de 65 ans et hors agricultrice en 2015, la population moyenne communale est d'environ 8 000 habitants sur la région.

Tableau 2. Pourcentage de communes par département selon l'évolution du taux d'allocataires à bas revenus entre 2013 et 2017

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
baisse - inférieur à 0 point	35,0	19,4	10,0	4,3	44,8	28,6	29,1	29,8	33,5
légère hausse - de 0 à moins de 2 points	65,0	80,6	45,0	68,1	33,8	50,0	44,0	39,9	43,0
hausse moyenne - de 2 à moins de 4 points	0,0	0,0	42,5	25,5	15,0	17,7	22,5	25,0	18,7
hausse forte - 4 points et plus	0,0	0,0	2,5	2,1	6,5	3,6	4,4	5,3	4,8
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 et 2017

Lecture : Entre 2013 et 2017, 15,0 % des communes de Seine-et-Marne ont connu une hausse moyenne du taux d'allocataires à bas revenus.

Par ailleurs, seul un tiers des communes franciliennes a connu une baisse du taux de pauvreté sur la période étudiée : il s'agit principalement de petites communes de la grande couronne, à faible densité de population. En effet, 64 % des communes, ayant connu une baisse de leur taux de foyers allocataires à bas revenus, ont moins de 1 000 habitants et 89 % moins de 5 000. La Seine-et-Marne comptabilise la majorité (55 %) de ces communes de moins de 5 000 habitants ayant connu une baisse de ce taux.

Pour ce qui est de la capitale, 7 des 20 arrondissements voient leur taux d'allocataires à bas revenus baisser entre 2013 et 2017, notamment les trois arrondissements où le plus grand nombre d'allocataires à bas revenus résident (18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}), les autres arrondissements étant le 4^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 13^{ème}.

En dehors de Paris, d'autres communes avec un nombre important d'habitants (plus de 20 000), ont connu une baisse de leur taux de foyers à bas revenus. En petite couronne, il s'agit principalement de communes des Hauts-de-Seine (Issy-les-Moulineaux, Clichy, Puteaux et Bois-Colombes), suivies de deux communes de Seine-Saint-Denis (Saint-Ouen et Stains) et d'une commune du Val-de-Marne (Vincennes). En grande couronne, deux communes de Seine-et-Marne sont concernées, Meaux et Roissy-en-Brie.

In fine, la majorité des communes a vu son taux de foyers allocataires à bas revenus augmenter dans la petite couronne, notamment la Seine-Saint-Denis (90,0 %) et le Val-de-Marne (95,7 %) ; ces départements abritaient déjà un nombre élevé d'allocataires à bas revenus.

■ L'INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ, UNE VARIABLE COMPLÉMENTAIRE POUR APPRÉHENDER PLUS FINEMENT LA DIMENSION MONÉTAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE

L'intensité de la pauvreté calcule l'écart entre la médiane des revenus des allocataires à bas revenus et le seuil des bas revenus (6). En d'autres termes, plus l'indicateur est élevé, plus les allocataires à bas revenus de la commune s'enfoncent dans la pauvreté.

La représentation spatiale de l'intensité de la pauvreté en 2017 (cf. carte 3) fait ressortir certaines tendances sur les différents départements d'Île-de-France. En premier lieu, Paris connaît une intensité de sa pauvreté très élevée : 14 des 20 arrondissements se situent dans la quatrième tranche d'intensité, à savoir une intensité supérieure à 37 %. Au total, tous les arrondissements de la capitale se situent à une intensité supérieure à la médiane de la région, à savoir 31 %. Ainsi, Paris concentre un nombre élevé d'allocataires à bas revenus, qui se trouvent également éloignés du seuil des bas revenus.

En second lieu, s'agissant de la petite couronne, très peu de communes présentent une intensité faible (inférieure à 28 %) ou élevée (supérieure à 37 %). En effet, 110 des 123 communes ont une intensité comprise entre 28 % et 37 %, soit dans la moyenne régionale. L'intensité de la pauvreté de la petite couronne est donc proche de la moyenne régionale; même si certaines de ses communes se démarquent par une intensité forte. Il s'agit de communes où résident des allocataires avec des niveaux de vie relativement élevés, traduisant ainsi des niveaux d'inégalité particulièrement marqués, telles que les communes de Neuilly-sur-Seine (avec une intensité de 44,4 % et un taux de bas revenus de 5,6 %) et de Marnes-la-Coquette (41,0 % et 4,0 %) dans les Hauts-de-Seine, de Coubron (39,6 % et 8,6 %) en Seine-Saint-Denis, ou encore de Rungis (37,9 % et 7,9 %), Vincennes (37,9 % et 7,9 %) et Villecresnes (39,5 % et 11,6 %) dans le Val-de-Marne.

Ainsi, la population allocataire à bas revenus de la petite couronne, quoique très nombreuse, n'est pas marquée par un éloignement du seuil des bas revenus aussi prononcé que d'autres communes, notamment celles de la grande couronne.

En effet, la situation des territoires de la grande couronne est plus hétérogène, avec des départements concentrant à la fois un nombre important de communes avec une intensité très élevée (>37 %) ainsi que relativement faible (<28 %).

Concernant l'évolution de l'intensité de la pauvreté (cf. carte 4), certaines tendances ressortent. Ainsi, sur Paris, la moyenne de l'évolution en points de l'intensité de la pauvreté est la plus importante des départements de la région, avec une augmentation

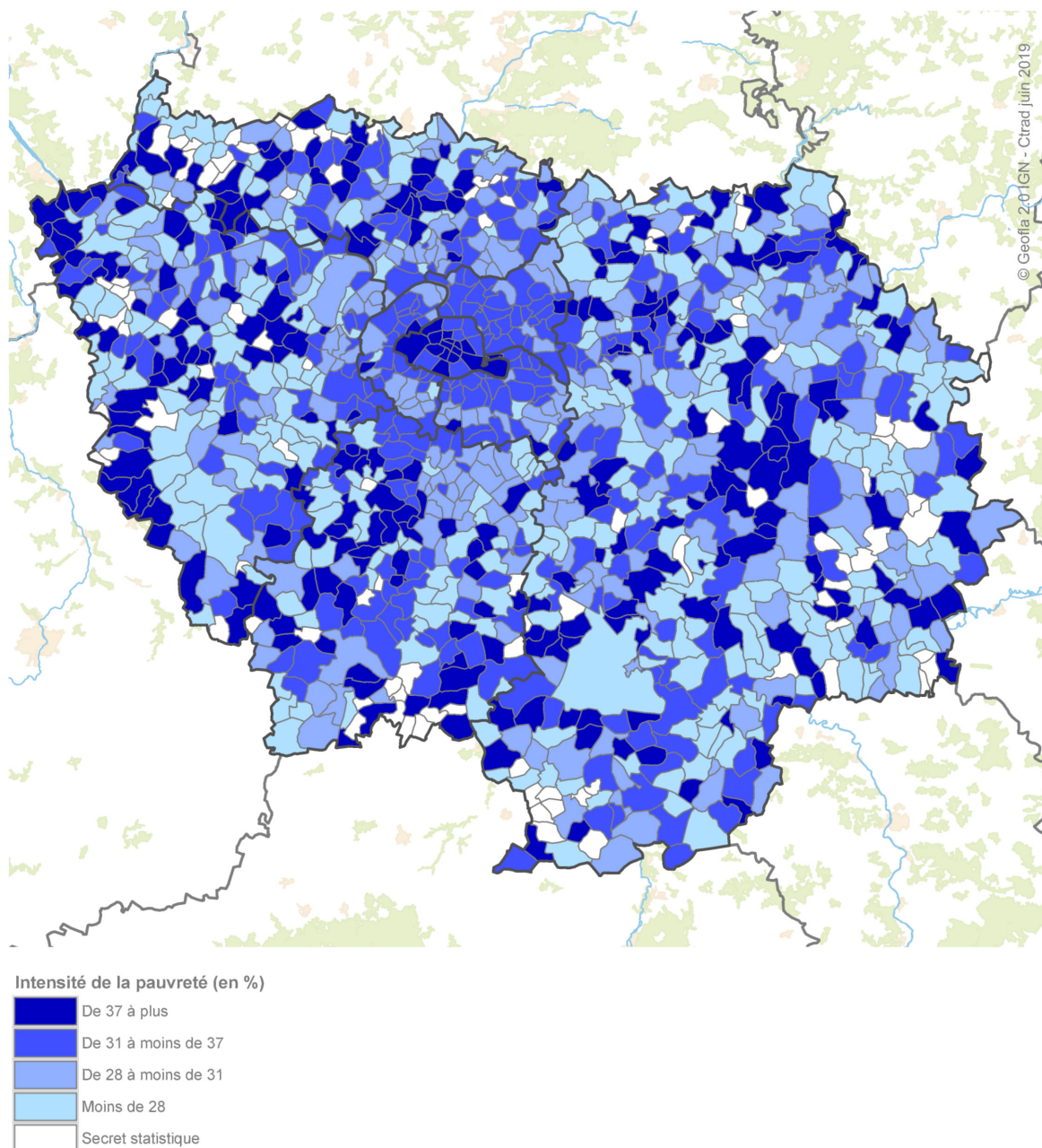
(6) L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de bas revenus. Plus cet indicateur est élevé, plus la pauvreté est intense au sens où le niveau de vie des populations pauvres est très inférieur au seuil de bas revenus.

de 3,3 points. Tous les arrondissements de la capitale ont vu une augmentation de leur intensité, excepté le 8ème arrondissement (-1 point). Au sein du territoire de la petite couronne, les Hauts-de-Seine, dont le taux de bas revenus est relativement faible, voit aussi une augmentation de l'intensité de la pauvreté dans la majorité de ses communes, signi-

points de 0,4 en moyenne, et le Val-de-Marne de 1,2. En ce qui concerne la grande couronne, la moyenne départementale reste positive, avec notamment les Yvelines qui a connu une augmentation de son intensité relativement élevée (+ 2,2 points). Ces départements sont également beaucoup plus diversifiés, avec d'une part, des communes ayant connu

Carte 3.
Intensité de la pauvreté des foyers allocataires à bas revenus en Île-de-France en 2017

Taux régional : 32,8 %



Sources : caisses d'allocations familiales d'Île de France au 31 décembre 2017

fiant un appauvrissement de la population allocataire dans ce département. Au contraire, les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, dont les taux de bas revenus sont élevés, voient une variation mitigée de l'intensité de la pauvreté. En effet, la Seine-Saint-Denis a connu une augmentation en

une augmentation marquée et d'autre part des communes avec des baisses conséquentes.

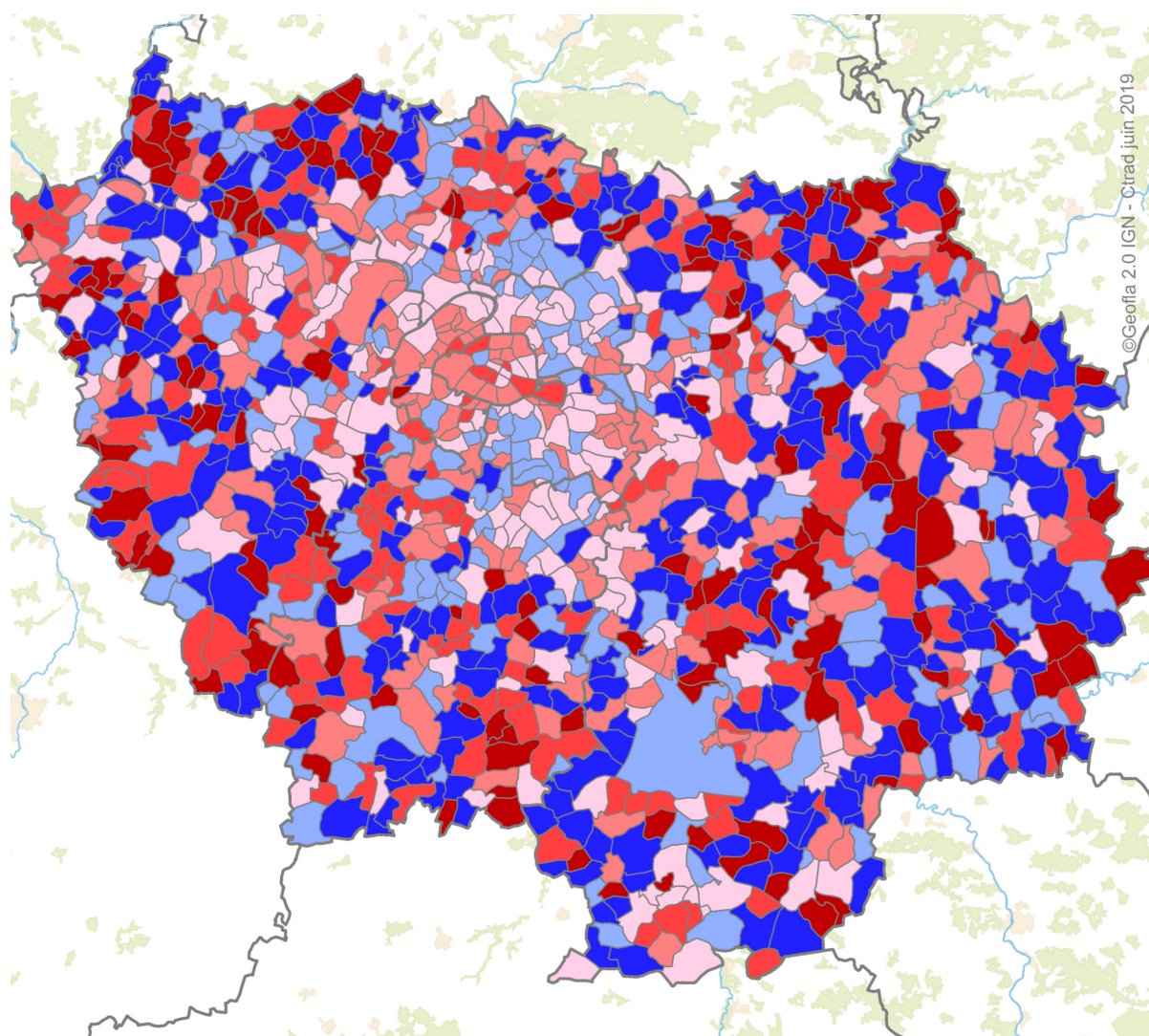
Au final, les évolutions les plus importantes de l'intensité de la pauvreté se situent principalement dans des communes à faible densité de population.

En effet, sur les 158 communes ayant connu une évolution de leur intensité supérieure à 12 points, soit la tranche d'évolution la plus importante, 51 % ont moins de 500 habitants et 79 % moins de 1 000. C'est-à-dire des communes très sensibles à l'entrée et la sortie de foyers allocataires à bas revenus. Par ailleurs, ces communes ont en moyenne un taux de bas revenus relativement faible, soit 5,3 %. Ainsi, l'intensité de la pauvreté s'est aggravée dans les petites communes, où la population à bas revenus était peu présente alors que ces territoires sont amenés à accueillir une population plus pauvre.

La mise en exergue des écarts entre le niveau de vie de la population à bas revenus et le seuil retenu des bas revenus a permis de nourrir la réflexion sur l'évaluation de l'évolution de l'intensité de la pauvreté sur les territoires franciliens. Ainsi, en Île-de-France, cet écart est estimé à hauteur d'environ 33 %, même si certains départements tels que Paris sont plus fortement marqués par cette progression. Cependant, afin d'appréhender plus finement ce phénomène, il apparaît incontournable d'approfondir cette analyse à partir d'indicateurs complémentaires, notamment relatifs à la fragilité économique du public allocataire.

Carte 4. Évolution de l'intensité de la pauvreté des foyers allocataires à bas revenus, entre 2013 et 2017

Moyenne régionale: +2 points



Évolution de l'intensité (en points)



Source : caisses d'allocations familiales d'Île-de-France à décembre 2013 et décembre 2017

PARTIE II - ÉVOLUTION DES FRAGILITES ÉCONOMIQUE SELON LA CONFIGURATION FAMILIALE

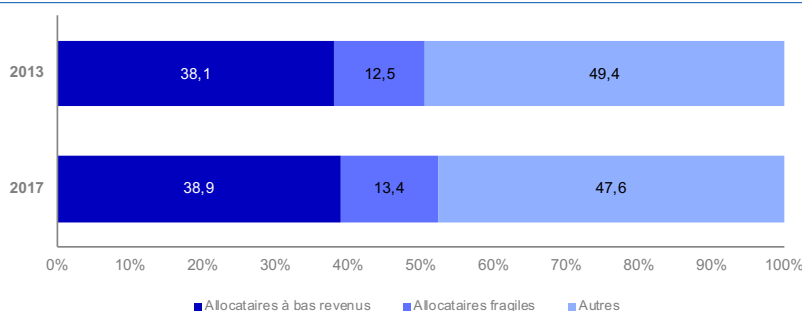
Si la notion de pauvreté est subjective (7), elle est aussi quantifiable. À travers les données des Caf, différents indicateurs apparaissent pertinents afin de mesurer la précarité monétaire. Ainsi, la notion de bas revenus, de fragilité économique et de dépendance aux prestations permet de dresser un portrait de la pauvreté des allocataires en Île-de-France. Enfin, l'étude des situations familiales à l'aune de ces indicateurs apporte un éclairage sur la précarité que peuvent engendrer certains changements de situation familiale.

■ APPAUVRISSEMENT DES ALLOCATAIRES FRANCILIENS ET DÉPENDANCE AUX PRESTATIONS : NOTION DE FRAGILITÉ ÉCONOMIQUE

En référence aux données supra, un appauvrissement des allocataires franciliens s'est observé

Cependant, la notion de bas revenus est restrictive. En effet, les allocataires se situant juste au-dessus du seuil de pauvreté, ne sont pas identifiés en termes de pauvreté. Cependant, ils restent très vulnérables économiquement. L'absence d'ouverture de droit aux prestations, versées par les caisses d'allocations, les ferait basculer sous la barre des bas revenus. La prise en compte de ces allocataires permet donc d'identifier leur fragilité économique, et ainsi de délimiter un nouveau seuil. Cette projection permet d'évaluer en partie l'impact des prestations sur les revenus des foyers les plus précaires. Ainsi, cette notion met en exergue l'évolution de la part d'allocataires dits fragiles sur la période 2013-2017, de 12,5 % à 13,4 %, soit une croissance similaire à celle relative aux foyers à bas revenus. Ainsi, en 2017, 52,3 % des allocataires franciliens se situaient dans l'une de ces deux situations, contre 50,6 % en 2013.

Figure 1. Les allocataires franciliens, selon leur catégorisation économique en 2013 et en 2017 (en %)

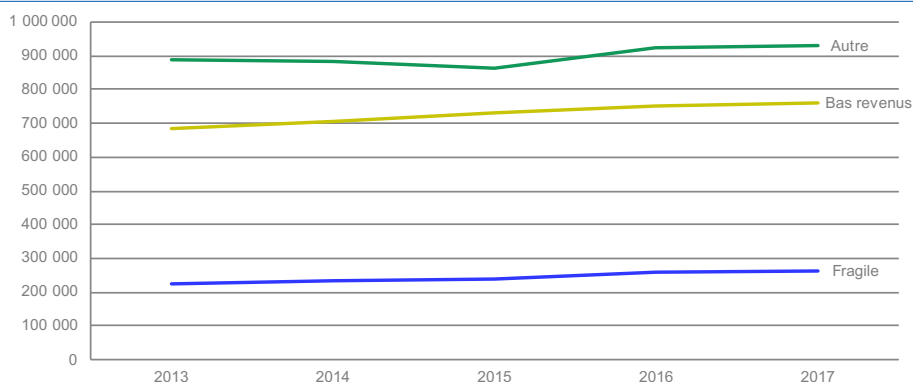


Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 et 2017
Lecture : En 2013, 38,1 % des allocataires sont à bas revenus.

sur la période 2013-2017, avec en 2017, 38,9 % des allocataires à bas revenus, contre 38,1 % quatre ans plus tôt (cf. figure 1). Cette légère évolution conforte la tendance à la hausse de la part d'allocataires à bas revenus en Île-de-France, en référence à la partie I de cette étude.

Cette catégorisation des allocataires selon un profil à bas revenus ou fragiles met en évidence une troisième situation dite « autres » regroupant les allocataires ne présentant pas de vulnérabilité économique identifiée.

Figure 2. Évolution des allocataires franciliens, selon leur catégorisation économique - en nombre



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 à 2017
Lecture : En 2016, le nombre d'allocataires à bas revenus s'élève à 750 420.

(7) N. Davoux et A. Papuchon, « Qui se sent pauvre en France ? », *Revue française de sociologie*, 2018/4, vol. 59

L'évolution du nombre d'allocataires selon leur catégorisation économique (cf. figure 2), montre une croissance persistante du nombre d'allocataires à bas revenus entre 2013 et 2017, particulièrement marquée en 2016 lors de la mise en œuvre de la prime d'activité; cette tendance qui ralentit dès 2017. Cette décélération est aussi observée parmi les allocataires dits fragiles et « autres ».

Ainsi, en 2016, le nombre d'allocataires « fragiles » a nettement évolué, avec + 9,4 % par rapport à 2015. Les allocataires « autres » ont également fortement augmenté, puis plus modérément en 2017, après avoir connu une baisse en 2015, *a contrario* des allocataires sous le seuil de bas revenus.

L'ouverture d'un droit à la prime d'activité a permis à un public à bas revenus ou fragile, non allocataire, de le devenir, provoquant de fait, la croissance du nombre d'allocataires dans l'ensemble de ces catégories.

Afin d'appréhender plus finement la notion de pauvreté, un regard porté sur la dépendance des allocataires aux prestations sociales versées par les Caf apporte un nouvel éclairage. En effet, si pour les allocataires les plus aisés, la part des prestations dans leurs revenus reste peu représentative, pour les plus vulnérables économiquement, ces prestations constituent une part importante de leurs ressources, voire la totalité.

■ LA DÉPENDANCE AUX PRESTATIONS RESTE TRÈS IMPORTANTE POUR LES ALLOCATAIRES À BAS REVENUS

Parmi la population allocataire totale, les allocataires dépendants à au moins 50 % des prestations familiales et sociales sont passés de 471 360 allocataires

en 2013 à 561 560 en 2017 (cf. tableau 1). Pour au moins les trois quarts d'entre eux, leurs ressources sont constituées d'au moins 75 % des prestations versées par la Caf.

En revanche, alors que sur les trois premières années de la période étudiée, parmi les allocataires dépendants à au moins 50 %, 6 sur 10 le sont à hauteur de 100 %; dès 2016, cet ensemble n'est dorénavant constitué que de 3 allocataires sur 10. La mise en œuvre de la prime d'activité, introduisant de nouveaux allocataires ayant une activité professionnelle, explique ce fléchissement.

Par ailleurs, la population allocataire dépendante à au moins 50 % reste plus importante parmi la population à bas revenus comparativement à la population dite fragile (cf. tableau 2).

En effet, en 2017, 63,6 % des foyers allocataires à bas revenus sont des foyers dépendants avec plus de la moitié de leurs revenus composés des prestations sociales. Alors que parmi la population dite fragile, en 2017, 22,3 % de cette population est concernée par une situation de dépendance d'au moins 50 %. Depuis 2013, ces proportions restent stables.

En revanche, parmi la population bénéficiaire de la prime d'activité, la part des dépendants à au moins 50 % reste plus faible avec un peu moins d'un tiers d'entre eux (cf. tableau 3).

Le recours aux droits sociaux apporte un rempart contre la pauvreté aux allocataires à bas revenus, même si cet état engendre une amplification d'une dépendance aux prestations.

Par ailleurs, la composition familiale, notamment concernant les familles nombreuses et les familles

Tableau 1. Les allocataires dépendants aux prestations par année, en Île-de-France

	2013	2014	2015	2016	2017
Foyers allocataires dépendants à 50 % et plus	471 360	495 150	506 530	560 090	561 560
dont (en %) :					
De 50 % à 74 %	22,8	23,0	23,3	23,4	23,3
De 75 % à 99 %	13,5	13,8	13,9	49,4	46,2
À 100 %	63,7	63,2	62,8	27,2	30,6

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 à 2017

Lecture : En 2015, les foyers allocataires dépendants à au moins 50 % des prestations sociales sont au nombre de 506 530, dont 62,8 % d'entre eux sont dépendants à 100 % des prestations.

Tableau 2. Les allocataires à bas revenus et fragiles dépendants aux prestations par année, en Île-de-France

	À BAS REVENUS					FRAGILE				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Foyers allocataires	684 380	705 780	729 870	780 600	786 250	224 390	233 360	236 500	274 190	275 070
Foyers allocataires dépendants à 50 % et plus	424 420	445 300	455 360	500 380	500 190	46 860	49 780	51 090	59 620	61 290
dont (en %) :										
De 50 % à 74 %	19,7	19,9	20,3	20,0	19,9	50,9	50,9	50,8	51,7	50,9
De 75 % à 99 %	13,6	13,9	14,0	51,5	48,6	12,8	13,2	12,7	31,7	26,5
À 100 %	66,7	66,2	65,8	28,5	31,6	36,3	35,9	36,5	16,6	22,6

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 à 2017

Lecture : En 2017, parmi les 786 250 foyers allocataires à bas revenus, 500 190 sont dépendants à au moins 50 % des prestations.

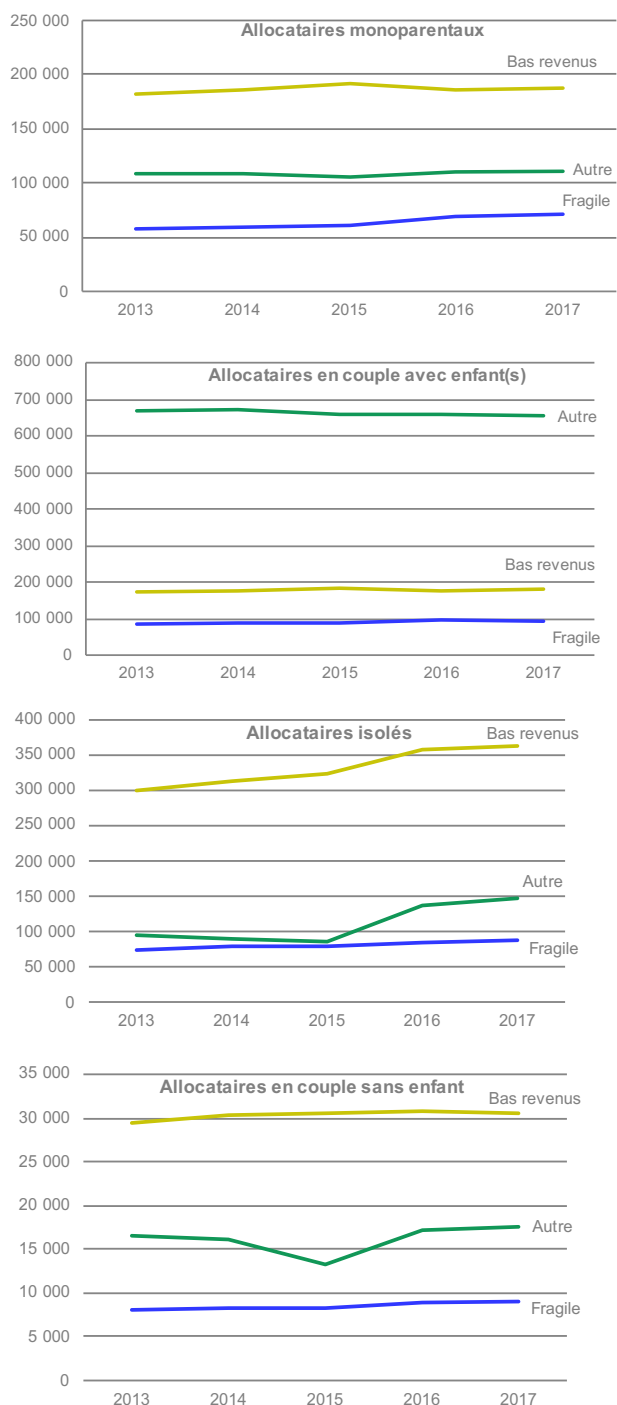
Tableau 3. Les allocataires bénéficiaires de la prime d'activité dépendants aux prestations par année, en Île-de-France

	2013	2014	2015	2016	2017
Foyers allocataires bénéficiaires de la prime d'activité				369 350	392 760
dont (en %) :					
De 50 % à 74 %				15,5	15,1
De 75 % à 99 %				12,2	11,7
À 100 %				3,2	3,2

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 à 2017

Lecture : En 2016, 15,5 % des allocataires bénéficiaires de la prime d'activité sont dépendants entre 50 % et 74 % des prestations sociales.

Figure 3. Évolution de la catégorie économique des allocataires selon leur configuration familiale - en nombre



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 à 2017

Lecture : Les allocataires monoparentaux dits fragiles, en 2017, sont au nombre de 71 225.

monoparentales, intensifie la dépendance aux prestations et de fait, diversifie les facteurs d'appauvrissement.

■ UN APPAUVRISSEMENT DIFFÉRENCIÉ SELON LA COMPOSITION FAMILIALE

Une analyse différenciée des revenus selon la composition familiale permet d'identifier des tendances quant à l'évolution de la pauvreté selon le type de foyer, qu'il soit monoparental, isolé, en couple avec enfant(s) ou sans enfant (cf. figure 3).

Les isolés sans enfant et les monoparents représentent les profils d'allocataires les plus vulnérables à la précarité économique. En effet, ces foyers à bas revenus ont crû de manière significative sur la période étudiée : pour les isolés, de 300 000 en 2013 à 364 000 en 2017, et pour les monoparents de 183 000 à 188 000.

Toutefois, le profil des allocataires isolés se démarque sur cette période. En effet, l'étude quantitative montre une augmentation substantielle de leurs effectifs, passant de 468 000 en 2013 à près de 600 000 en 2017 (+ 27,8 %). Cette évolution est plus soutenue dans la catégorie « autres » des isolés (+ 56 %) que dans celle des isolés à bas revenus (+ 21 %). Cette hausse marque un décrochage entre 2015 et 2016, suite à l'entrée de la prime d'activité. En effet, entre ces deux années, le nombre d'allocataires isolés « autres » a augmenté de près de 60 % et celui des isolés à bas revenus, de seulement 10,5 %. L'arrivée de ce dispositif a en effet introduit dans le paysage des allocataires, des personnes non éligibles préalablement aux prestations de la Caf. L'ouverture d'un droit à la prime d'activité leur accorde dorénavant un profil d'allocataire (8).

Un focus sur les familles monoparentales en 2016 montre une baisse significative du nombre de monoparents à bas revenus (- 3,3 % par rapport à 2015). Cet infléchissement résulte aussi en grande partie de la mise en œuvre de la prime d'activité. En effet, l'ouverture de ce nouveau droit à certaines familles monoparentales leur a permis de sortir de la zone des bas revenus. En revanche, cet apport complémentaire de revenus se traduit le plus souvent par un basculement vers la zone de fragilité économique et dans une moindre mesure, vers la zone plus confortable de la catégorie « autres ». En effet, entre 2015 et 2016, les foyers monoparentaux fragiles ont connu une hausse de 12,1 % de leurs effectifs alors que ceux de la catégorie « autres » n'ont connu une hausse que de 3,7 %.

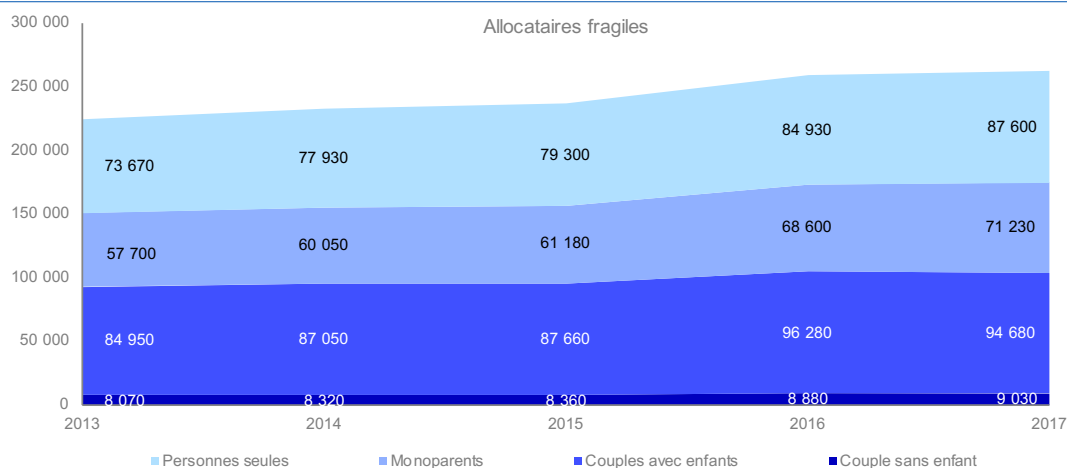
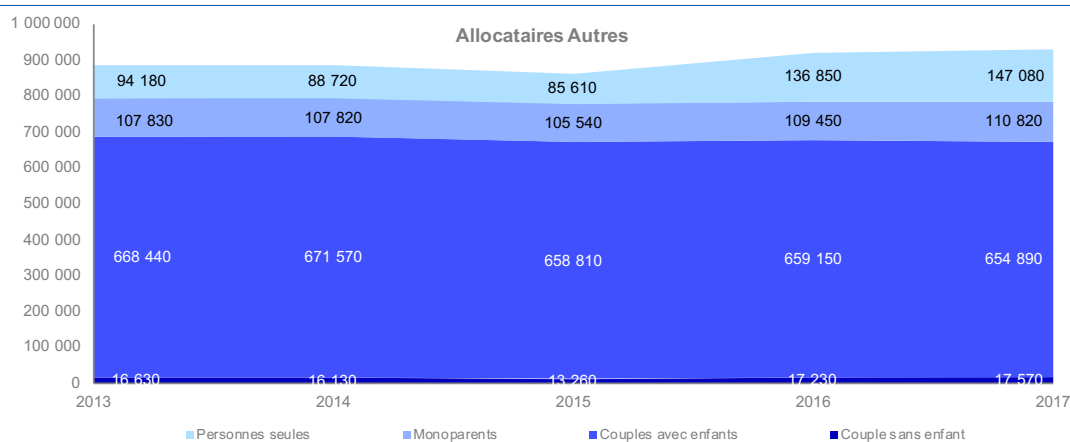
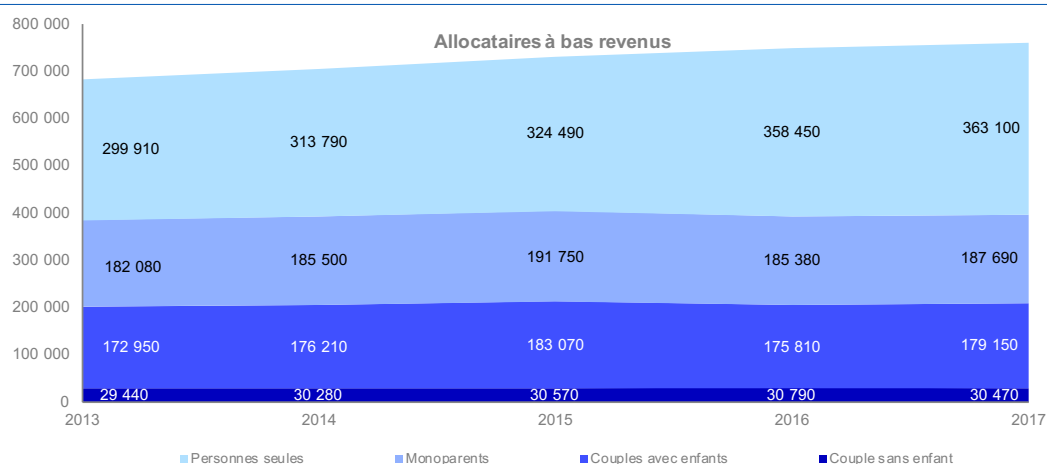
(8) Cf. Partie III.

Les couples avec enfant(s) représentent le plus grand nombre des foyers allocataires, donnée qui reste stable entre 2013 et 2017, soit un peu moins de 930 000 allocataires. Le nombre d'allocataires franciliens à bas revenus et fragiles ayant poursuivi son évolution, leurs parts parmi les couples avec enfant(s) ont de fait légèrement augmenté (respectivement de 18,7 % à 19,3 % et de 9,2 % à 10,4 %). Même si le nombre de couples avec enfant(s) à charge de la catégorie « autres » baisse entre 2013 et 2017 (- 2,0 %), les allocataires correspondant à ce profil restent cependant moins vulnérables économiquement, avec seulement 30 % d'entre eux situés dans les catégories « à bas revenus », ou « fragiles ».

Les couples sans enfant sont quant à eux les moins nombreux parmi les allocataires, représentant environ 3 % de l'ensemble des allocataires franciliens en 2017. Cependant, leur situation économique s'est dégradée. En effet, parmi ces allocataires, une augmentation importante du nombre de « fragiles » (+ 20 %), ainsi que du nombre de bas revenus (+ 13 %) est constatée.

Ainsi, l'année 2016 aura vu le nombre d'allocataires à bas revenus baisser chez les familles monoparentales et les couples avec enfant(s), tandis qu'une légère baisse ne s'est observée qu'en 2017 parmi les couples sans enfant.

Figure 4. Évolution du nombre d'allocataires selon leur configuration familiale et leur fragilité économique



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 à 2017

Lecture : En 2017, parmi les allocataires considérés comme Autre, 147 080 sont des allocataires isolés.

In fine, les isolés représentaient, en 2013, la part la plus importante des allocataires à bas revenus, cette tendance s'accroît sur la période étudiée (cf. figure 4). En revanche, les parts des trois autres profils : familles monoparentales, couples avec et sans enfant(s) à charge, restent stables.

L'augmentation des allocataires « fragiles » est liée à l'évolution concomitante des allocataires isolés, des couples sans enfant et des familles monoparentales.

La mise en œuvre de la prime d'activité ayant fait évoluer le nombre d'allocataires et notamment les isolés, leur nombre a de fait aussi augmenté dans la catégorie « autres » même si celle-ci reste très majoritairement composée de couples avec enfant(s).

■ LA SÉPARATION : LE FACTEUR DE PAUVRETÉ LE PLUS PRÉGNANT POUR LES ALLOCATAIRES

La séparation a un impact fort sur le niveau de pauvreté et *a fortiori* sur le niveau de dépendance aux prestations (cf. figure 5 et encadré – L'analyse factorielle des correspondances). Les allocataires, ayant déclaré une séparation entre 2013 et 2017, ont subi le plus souvent une dégradation importante de leur niveau de vie. Certains sont passés d'un niveau de confort économique à la zone de la fragilité économique voire dans certains cas, dans la zone des bas revenus (9). De fait, cette précarité s'accompagne d'une dépendance aux prestations élevée ; la représentation graphique cumule l'ensemble des augmentations de dépendance identifiées. À l'inverse, la mise en ménage introduit

une baisse notable du niveau de pauvreté de l'allocataire préalablement isolé, lui permettant ainsi de sortir de la zone de la fragilité économique. Cet impact se répercute sur la dépendance aux prestations, avec des baisses sensibles, d'au moins deux niveaux de dépendance, voire à un niveau extrême. Par ailleurs, le départ d'un enfant du foyer allocataire entraîne également la baisse du niveau de pauvreté. L'allocataire peut ainsi, du fait d'une modification de sa structure familiale, basculer de la zone des bas revenus à celle de fragilité économique, voire sortir de cette zone vulnérable. Son niveau de dépendance, en revanche, s'infléchira moins, se situant toujours parmi les tranches de dépendance les plus élevées (par exemple en évoluant de la classe « de 75 % à 99 % » à celle « de 50 % à 74 % »). Enfin, la naissance d'un enfant, ou la mise en ménage jumelée à une naissance ne représentent pas des facteurs significatifs accroissant le niveau de pauvreté et le niveau de dépendance aux prestations. De fait, l'allocataire reste le plus souvent dans sa situation économique d'origine, le versement des prestations sociales ne changeant rien à la situation financière antérieure du foyer au regard de l'augmentation du nombre d'ayant droit. Aussi, son niveau de dépendance reste stable.

Divers facteurs influent sur la qualification du niveau de pauvreté économique des allocataires, tels que le taux de dépendance aux prestations et la composition familiale et aussi l'évolution de celle-ci ; par exemple, la séparation représente un facteur aggravant du risque pauvreté. Cependant, les données ont mis en évidence l'influence du dispositif de la prime d'activité, mis en

Encadré – L'analyse factorielle des correspondances (AFC)

Cette AFC étudie la corrélation entre le changement familial et l'évolution de la pauvreté. L'évolution de la dépendance vient donner des précisions sur l'évolution de la pauvreté sans toutefois entrer dans le calcul de la relation avec le changement familial. Pour cela, les situations des allocataires en 2017 ont été étudiées uniquement au regard des situations en 2013, sans prendre en compte les variations entre ces deux années et sans prendre en compte les allocataires qui n'ont pas connu de changement familial.

Lexique

L'évolution de la pauvreté étudie les changements de catégorie à travers 9 modalités selon que l'allocataire soit passé, entre 2013 et 2017 :

- De bas revenus à fragile
- De bas revenus à autre
- De fragile à bas revenus
- De fragile à autre
- De autre à bas revenus
- De autre à fragile
- Resté bas revenus
- Resté fragile
- Resté autre

Le changement de situation familiale étudie les changements familiaux à travers 6 modalités selon que l'allocataire ait vécu, entre 2013 et 2017 :

- Le départ d'un enfant
- Une mise en ménage
- Une mise en ménage et la naissance d'un enfant
- La naissance d'un enfant
- Une séparation (y compris veuvage)
- Autre situation

L'évolution de la dépendance apporte des précisions sur les changements du niveau de dépendance aux prestations versées par la Caf. En prenant les niveaux de dépendance admis (10), cette évolution de la dépendance regroupe 9 modalités, selon que l'allocataire ait vécu entre 2013 et 2017 :

- Le passage à la hausse/à la baisse d'un niveau de dépendance (Augm/Baisse 1 classe)
- Le passage à la hausse/à la baisse de deux niveaux de dépendance (Augm/Baisse 2 classes)
- Le passage à la hausse/à la baisse de trois niveaux de dépendance (Augm/Baisse 3 classes)
- Le passage à la hausse/à la baisse entre le plus bas et le plus fort niveau de dépendance (Augm/Baisse extrême)
- Pas de changement de niveaux de dépendance (Dépendance identique – Dépend ident)

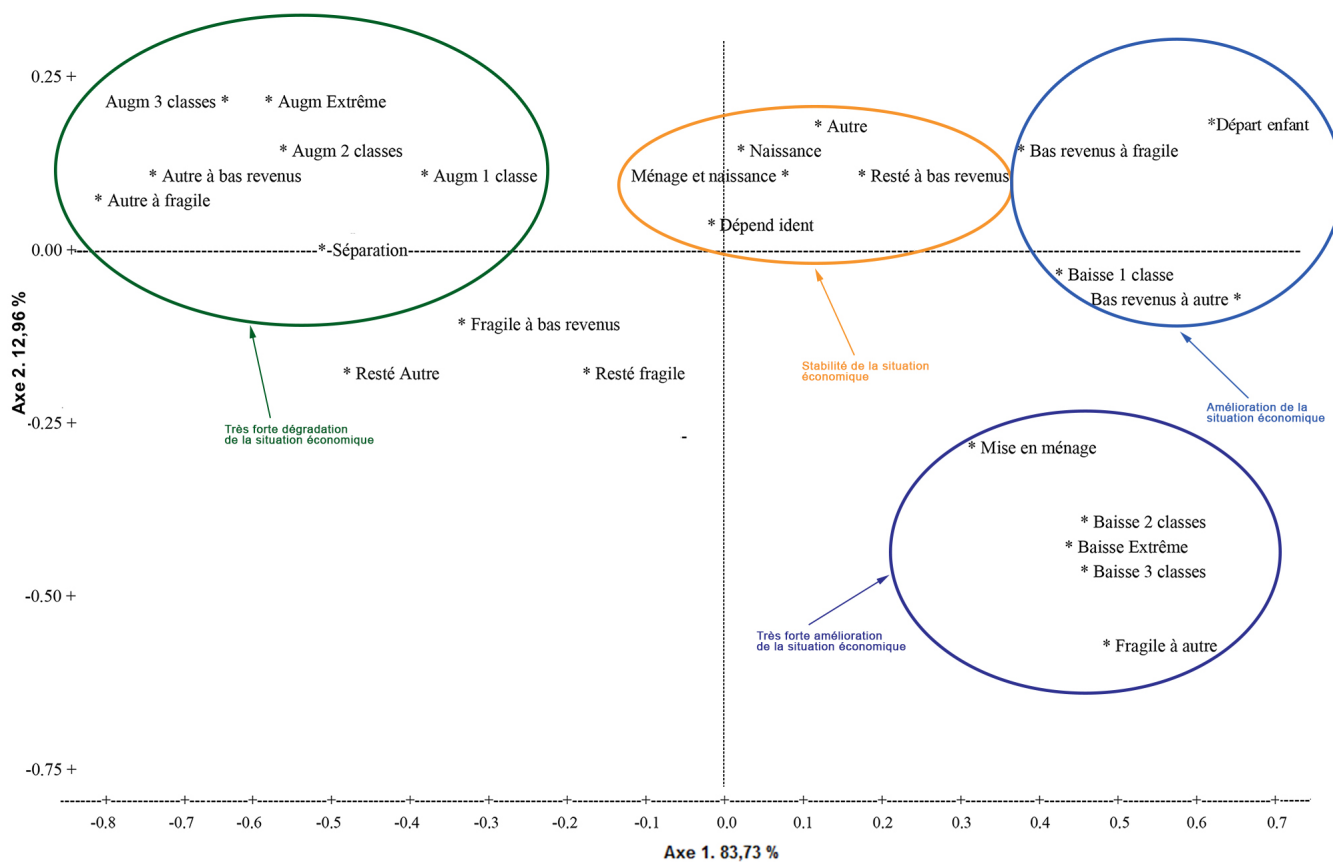
(9) À Paris, par exemple, 62,5 % des allocataires ayant déclaré une séparation ont vu leur situation financière se dégrader et 61,8 % déclarent avoir ressenti un besoin de soutien financier, in E. Pascal et H-N Phan, « Le non recours à l'offre d'accompagnement social des allocataires parisiens lors de la séparation conjugale », Dossier d'Études, octobre 2018, n° 19

(10) Moins de 25 % / de 25 % à 49 % / de 50 % à 74 % / de 75 % à 99 % / 100 %.

œuvre en 2016, sur l'évolution de la pauvreté monétaire des allocataires, en fonction de leur profil.

La dernière partie de cette étude s'attache donc à identifier les impacts sur la population allocataire francilienne.

Figure 5. Relation entre le changement familial et le niveau de pauvreté



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 et 2017

Lecture : Le départ d'un enfant est fortement corrélé à la baisse du niveau de dépendance aux prestations d'une classe. Ce changement familial influence également le niveau de pauvreté : l'allocataire passant de la catégorie des bas revenus à celle Autre ou au moins, de celle des bas revenus à la catégorie des allocataires fragiles.

PARTIE III - IMPACTS DE LA PRIME D'ACTIVITÉ SUR LES ALLOCATAIRES ET LEURS REVENUS - ÉVOLUTION DE LEURS PROFILS ET DE LEURS TERRITOIRES RESIDENTIELS

■ LES NOUVEAUX ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRES DE LA PRIME D'ACTIVITÉ

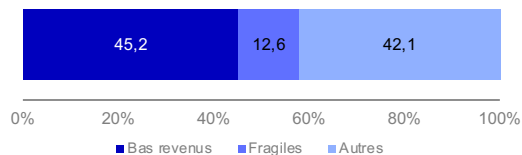
Les données de l'année 2016 font apparaître des variations importantes sur l'ensemble des indicateurs de pauvreté retenus. Ces constats sembleraient *a priori* imputables à la prime d'activité. Cependant, cette observation nécessite de questionner le rôle significatif ou non de ce dispositif sur les niveaux de pauvreté.

En effet, mise en œuvre en 2016, dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS), la prime d'activité a pour ambition de soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant l'incitation au maintien dans l'emploi ou à la reprise d'une activité. Ce complément de revenu mensuel est versé aux actifs de plus de 18 ans, qu'ils soient salariés ou indépendants. Se substituant à la prime pour l'emploi (PPE) et au volet « activité » du revenu de

solidarité active (Rsa), ce complément de revenu cible plus les personnes couvertes. En effet, la composition familiale et les ressources perçues par l'ensemble des membres du foyer sont prises en compte dans le calcul du montant de cette nouvelle aide. Prestation simplifiée, son montant reste stable sur trois mois rendant le revenu disponible du foyer plus prévisible.

L'identification des nouveaux entrants en 2016, au titre d'allocataires bénéficiaires de la prime d'activité, permet de qualifier ces nouveaux allocataires. Ainsi, au premier trimestre 2016, sur l'échantillon des bénéficiaires de la prime d'activité, 39 % n'étaient pas allocataires en 2015. Quant à leur situation économique, ils sont pour près de la moitié à bas revenus (45,2 %), confirmant l'objectif de ce dispositif en tant que soutien financier à un public non identifié par les Caf préalablement. Cependant, une part importante de ces nouveaux bénéficiaires reste catégorisée « autres », c'est-à-dire disposant d'un statut économique plutôt favorable. La prime d'activité a ainsi permis d'intégrer de nouveaux allocataires ne présentant pas un profil économique « à bas revenus » (cf. figure 1).

Figure 1. Situation économique des nouveaux allocataires bénéficiaires de la prime d'activité



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016.

Lecture : En 2016, 12,6 % des nouveaux allocataires bénéficiaires de la prime d'activité sont des allocataires dans une situation économique fragile.

■ LA PRIME D'ACTIVITÉ, FACTEUR D'AMÉLIORATION DES MOYENNES DE REVENUS PAR UNITÉ DE CONSOMMATION

Une simulation a été réalisée afin d'évaluer la valeur ajoutée liée à l'ouverture du droit à la prime d'activité, notamment en termes d'écart de ressources pour les allocataires en titre ou les nouveaux bénéficiaires (cf. tableau 1).

Tableau 1. Moyenne mensuelle des revenus par unité de consommation des foyers allocataires et par catégorie (avec ou sans prime d'activité) en 2016 et en 2017 (en euros)

	Sans la prime d'activité			Avec la prime d'activité		
	Anciens allocataires	Nouveaux allocataires*	Total	Anciens allocataires	Nouveaux allocataires*	Total
	2016			2016		
Fragiles	961	964	962	1 122	1 127	1 124
À bas revenus	670	493	647	684	613	675
Total	680	566	663	699	692	698
	2017			2017		
Fragiles	968	968	968	1 130	1 133	1 131
À bas revenus	676	514	652	689	633	681
Total	686	588	670	704	714	706

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 et 2017.

Lecture : En 2016, avec le dispositif Ppa, les « anciens » allocataires à bas revenus percevaient en moyenne 684 euros de revenus mensuels par unité de consommation.

(*) : Il s'agit des allocataires qui le sont devenus au regard de leur ouverture de droit au titre de la prime d'activité. Les nouveaux allocataires bénéficient tous de la prime d'activité alors que la majorité des anciens allocataires n'en bénéficient pas ; en effet, l'ensemble des allocataires est pris en compte dans ce décompte.

En étudiant les niveaux de vie sans le bénéfice de la prime d'activité, la simulation effectuée montre une plus importante pauvreté des nouveaux allocataires avec des écarts élevés entre anciens et nouveaux (en moyenne, en 2016, 114 euros et en 2017, 98 euros), qu'ils soient fragiles ou à bas revenus ; même si les allocataires inconditionnellement (11) à bas revenus subiraient encore plus les écarts de niveau de vie (en 2016, 177 euros et en 2017, 162 euros).

Avec l'introduction de ce nouveau dispositif, les écarts semblent significativement réduits. En effet, entre les revenus moyens des anciens et nouveaux allocataires, seuls 7 euros subsistent en 2016, voire une plus faible pauvreté des nouveaux bénéficiaires en 2017 (-10 euros). Cette réduction reste cependant moins significative concernant les allocataires à bas revenus avec des écarts de 71 euros en 2016 et 56 euros en 2017.

Cette démonstration permet de conforter le principe de la réduction des inégalités de revenus des allocataires franciliens, inclus ceux à bas revenus, avec l'introduction du dispositif « prime d'activité (Ppa) ».

Cependant, la comparaison de la moyenne des revenus mensuels par unité de consommation des allocataires à bas revenus entre 2013 et 2017 met en exergue une perte de 20 euros en moyenne, à compter de l'introduction du dispositif en 2016 (cf. [tableau 2](#)) ; alors qu'entre 2013 et 2015, la moyenne

personnes à charge ; donc mécaniquement, la moyenne, calculée selon la composition du foyer, baisse.

Validant l'hypothèse de l'impact de la mise en œuvre de la Ppa d'une part sur les revenus et d'autre part sur le taux de pauvreté, cette partie tend à mesurer cet impact (12) (cf. [encadré - Méthodologie](#)).

Les courbes (A), (B), et (C) représentent les allocataires à bas revenus et ont exactement la même valeur entre 2013 et 2015, c'est-à-dire avant la mise en œuvre de la prime d'activité.

À partir des trois situations identifiées *supra*, cette figure souligne les différents points de vue de la pauvreté à partir de l'introduction de la Ppa et permet d'identifier l'effet, « pauvreté » ou « revenu », introduit lors de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

La courbe (C) se situe au-dessus de la courbe (B) en 2016 et en 2017 : l'effet « pauvreté » est donc plus prégnant. Ce constat ne signifie en aucun cas que plus de personnes vivent sous le seuil de bas revenus, mais que la Ppa a permis à un plus grand nombre de travailleurs pauvres de devenir allocataires au titre de l'ouverture de ce nouveau droit. Cependant, l'effet « revenu » existe aussi indéniablement car le dispositif a permis d'accroître le pouvoir d'achat de nombreux allocataires et ainsi de les exclure du champ des bas revenus.

Tableau 2. Moyenne des revenus par unité de consommation des allocataires à bas revenus en absolu et en pourcentage du seuil de bas revenus entre 2013 et 2017

	2013		2014		2015		2016		2017	
	Moyenne du Ruc (en €)	Ruc en % du seuil de bas revenus	Moyenne du Ruc (en €)	Ruc en % du seuil de bas revenus	Moyenne du Ruc (en €)	Ruc en % du seuil de bas revenus	Moyenne du Ruc (en €)	Ruc en % du seuil de bas revenus	Moyenne du Ruc (en €)	Ruc en % du seuil de bas revenus
Sans la prime d'activité ni les nouveaux allocataires	672	65,8	680	66,1	695	66,6	680	65,1	686	65,2
Sans la prime d'activité et avec les nouveaux allocataires							647	61,9	652	62,0
Avec la prime d'activité et les nouveaux allocataires							675	64,6	681	64,7
Seuil de bas revenus (en €)	1 021		1 028		1 043		1 045		1 052	

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

Lecture : En 2017, après l'ouverture des droits à la prime d'activité, les allocataires à bas revenus percevaient en moyenne 681 euros par unité de consommation, soit 64,7 % du seuil de bas revenus.

des revenus mensuels par unité de consommation augmentait chaque année.

En simulant les conditions avant 2016, la moyenne des revenus mensuels par unité de consommation décroît en 2016 (- 15 euros), représentant 64,6 % du seuil de pauvreté. Cet écart peut s'expliquer en partie par la non-prise en compte du Rsa activité, suite à sa suppression en faveur de la Ppa, en 2016 mais également du fait de la composition familiale de ces nouveaux foyers allocataires. En effet, ces nouveaux allocataires sont nombreux ainsi que les personnes couvertes, c'est-à-dire incluant les

Par ailleurs, force est de constater, une croissance annuelle stable du nombre d'allocataires à bas revenus entre 2013 et 2014 (+ 3,1%) puis entre 2014 et 2015 (+ 3,4%), puis le doublement de celle-ci entre 2015 et 2016 (+ 6,9%), avec l'arrivée de la Ppa, pour revenir à une stabilité entre 2016 et 2017 (+ 0,7%) (cf. [figure 2](#)).

En considérant exclusivement les anciens allocataires sans tenir compte de la mise en œuvre du dispositif Ppa (courbe B), le nombre d'allocataires à bas revenus aurait théoriquement baissé (- 3,7 % en 2016 et - 0,9 % en 2017)(13). Cependant, l'éligibilité

(11) C'est-à-dire qu'ils le seraient dans tous les cas, avec ou sans la Ppa.

(12) Malgré les limites liées à l'absence de mesure de l'impact du retrait du Rsa activité et de la Prime pour l'emploi.

(13) Toutefois, le Rsa activité, supprimé en 2016 avec l'arrivée de la Ppa, n'a pas pu être pris en compte. De fait, il est probable que l'introduction de ce paramètre aurait fait apparaître une moindre rupture de la courbe (B) avec les années précédentes.

Encadré - Méthodologie

L'arrivée de la prime d'activité a entraîné une augmentation de la population allocataire à bas revenus. L'objectif de cette partie est de démontrer l'influence de la mise en œuvre et du versement de la Ppa sur le volume des allocataires à bas revenus, en simulant 3 situations représentées par 3 courbes :

Courbe A : La population des anciens allocataires à bas revenus correspond à l'ensemble des allocataires présents avant 2016 qui restent toujours en dessous du seuil de bas revenus, après l'ouverture de leurs droits à la Ppa. Cette courbe va ainsi permettre d'étudier l'effet de la Ppa en ciblant la population allocataire existante avant le dispositif.

Courbe B : En ajoutant les anciens allocataires vulnérables à la courbe A, c'est-à-dire les anciens allocataires sortant du profil « bas revenus » grâce au dispositif Ppa, cette courbe simule la continuité de l'existant sans l'introduction de la Ppa.

Courbe C : En ajoutant les nouveaux allocataires à bas revenus à la courbe B, cette courbe reproduit la situation actuelle, prenant en compte l'ensemble des allocataires à bas revenus après ouverture des droits à la Ppa.

En étudiant exclusivement la population allocataire à bas revenus percevant la Ppa et déjà allocataire avant l'arrivée de cette prestation, la courbe A reste sensiblement en dessous des 2 autres. En effet, le bénéfice de la Ppa réduit le nombre d'allocataires à bas revenus.

In fine, il s'agit d'identifier quelle courbe de (B) ou de (C) se situe à un niveau supérieur afin d'évaluer l'effet de la Ppa sur le volume des allocataires à bas revenus. Pour cela, 2 effets sont mesurés :

Effet revenu (14) : Augmentation du pouvoir d'achat grâce à une augmentation des revenus (salaire ou prestations). Dans ce document, l'effet revenu est représenté par l'ouverture du droit à la prime d'activité qui permet à certains allocataires de sortir de la zone des bas revenus.

Effet pauvreté : Augmentation de la pauvreté dans une population donnée, non du fait de l'augmentation de la pauvreté mais parce qu'une nouvelle population pauvre intègre cette population donnée. La pauvreté de la population donnée n'a donc pas intrinsèquement augmenté. En effet, la hausse de la pauvreté dans cette population a donc une cause structurelle (introduction de la Ppa) et non conjoncturelle (baisse du pouvoir d'achat par exemple). Dans ce document, la population donnée est représentée par les personnes allocataires en 2015 auxquels s'ajoutent les nouveaux allocataires bénéficiaires uniquement de la Ppa.

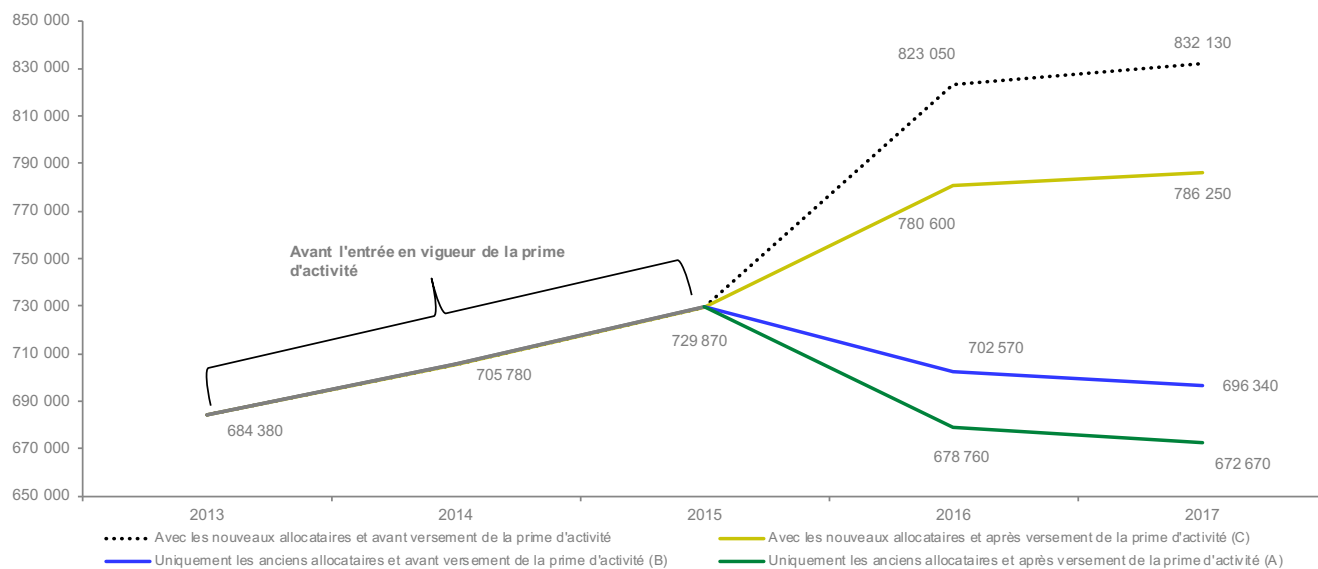
Si la courbe B se situe au-dessus, l'effet « revenu » l'emporte. En effet, cette courbe montre que le dispositif a permis qu'un plus grand nombre d'allocataires s'extrait de la zone des bas revenus rapporté au nombre d'entrants. Si la courbe C se situe au-dessus, alors la Ppa a introduit plus de nouveaux allocataires à bas revenus qu'elle n'en a extrait, et l'effet « pauvreté » l'emporte.

Allocataire vulnérable : Un allocataire est considéré comme vulnérable lorsqu'il sort des bas revenus uniquement grâce au versement de la Ppa.

Anciens allocataires : Allocataires présents avant la mise en place de la prime d'activité.

Nouveaux allocataires : Personnes devenues allocataires grâce à la mise en place de la prime d'activité.

Figure 2. Nombre d'allocataires à bas revenus par situation entre 2013 et 2017



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

Lecture : En 2015, 729 870 allocataires étaient à bas revenus. En 2016, ils sont 780 600, après l'entrée en vigueur de la prime d'activité.

Note : La courbe en pointillé représente les nouveaux allocataires, entrés en 2016 pour le bénéfice de la prime d'activité. Grâce à leurs revenus, il a été possible de reconstituer qui aurait été à bas revenus avant le versement de la prime d'activité. Ainsi, le potentiel volume d'allocataires à bas revenus avant le versement de la prime d'activité s'élève à 823 050 allocataires en 2016 et à 832 130 en 2017.

(14) L'effet de revenu provient de la théorie économique du consommateur de l'École classique/autrichienne (XIX^e siècle).

à la Ppa à de nouveaux allocataires a de fait accru le nombre d'allocataires à bas revenus durant les deux dernières années étudiées.

In fine, chacun de ces deux effets divise la population étudiée en deux strates. L'effet « pauvreté » agit sur les foyers déjà allocataires en 2015 et ceux qui le deviennent à partir de 2016 suite à l'ouverture de leurs droits à la Ppa, d'autant que le nombre d'allocataires pauvres a de fait augmenté avec ces nouveaux bénéficiaires. Quant à l'effet « revenu », il permet de distinguer les allocataires fragiles qui seraient à bas revenus sans la Ppa de ceux restés sous le seuil de pauvreté.

Ainsi quatre profils d'allocataires, bénéficiaires de la prime d'activité, se dessinent :

- 1) Les anciens allocataires à bas revenus,
- 2) Les anciens allocataires vulnérables (15),
- 3) Les nouveaux allocataires à bas revenus,
- 4) Les nouveaux allocataires vulnérables.

■ INFLUENCE DE LA PRIME D'ACTIVITÉ SUR LES TERRITOIRES FRANCILIENS ET PROFILS DES ALLOCATAIRES PRÉCAIRES

En analysant les effets « revenu » et « pauvreté » sur les territoires d'Île-de-France, le constat apparaît indéniable : l'effet « pauvreté » est plus prégnant que l'effet « revenu » quel que soit le département

la mise en œuvre de la Ppa. En effet, la précarité des travailleurs pauvres non allocataires avant la mise en place de la Ppa, n'était pas identifiable à partir des données des Caf. Aussi, l'ouverture d'un droit à la Ppa de ce public cible a permis leur reconnaissance en tant qu'allocataire, notamment sur les territoires les plus aisés économiquement. Ce constat conduit à identifier une recrudescence plus importante de la pauvreté sur les territoires les plus aisés économiquement, soit un coefficient multiplicateur en 2017, de 3,21 à Paris, 2,45 dans les Hauts-de-Seine et 2,46 dans les Yvelines.

À l'inverse, les départements habituellement plus touchés par la précarité subissent certes significativement l'effet « pauvreté » ; cependant, ces territoires supportent des coefficients multiplicateurs plus faibles, notamment en Seine-Saint-Denis, où l'effet « pauvreté » est à peine deux fois supérieur à l'effet « revenu » (2,06 en 2016 et 2,20 en 2017), restant nettement inférieur au coefficient moyen régional (2,48).

Le bénéfice de la Ppa aux travailleurs pauvres les a rendus plus visibles, et ce quels que soient les territoires. Les écarts territoriaux témoignent ainsi du caractère structurel de la hausse de la pauvreté parmi les allocataires, laissant moins de place à une cause conjoncturelle.

Tableau 3. Effectifs par effet pauvreté et revenu et par département, en 2016 et 2017

	2016					2017				
	Anciens allocataires		Nouveaux allocataires		Coefficient multiplicateur	Anciens allocataires		Nouveaux allocataires		Coefficient multiplicateur
	Vulnérables	À bas revenus	Vulnérables	À bas revenus		Vulnérables	À bas revenus	Vulnérables	À bas revenus	
Paris	3 610	130 380	3 120	20 930	3,11	3 630	126 520	3 550	23 070	3,21
Hauts-de-Seine	2 480	71 300	1 890	10 920	2,50	2 460	70 520	2 380	11 870	2,45
Seine-Saint-Denis	5 180	150 850	3 390	17 620	2,06	5 200	150 320	4 040	20 290	2,20
Val-de-Marne	2 780	81 520	2 310	11 540	2,27	2 730	81 860	2 710	12 860	2,36
Seine-et-Marne	2 640	62 580	2 170	11 040	2,29	2 590	61 560	2 580	12 180	2,36
Yvelines	2 130	52 040	1 850	9 590	2,41	2 150	51 930	2 170	10 510	2,43
Essonne	2 390	59 650	1 900	9 720	2,26	2 370	59 540	2 350	10 860	2,30
Val-d'Oise	2 610	70 440	2 000	10 490	2,28	2 630	70 430	2 340	11 950	2,40
Île-de-France	23 810	678 760	18 640	101 840	2,40	23 750	672 670	22 130	113 580	2,48

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 et 2017.

Lecture : En 2017, les nouveaux allocataires à bas revenus sont 2,48 fois plus nombreux que les allocataires (anciens et nouveaux) vulnérables.

en 2016 et en 2017. En Île-de-France, l'effet « pauvreté » a été respectivement 2,40 et 2,48 fois supérieur à l'effet « revenu » sur les deux années (cf. tableau 3).

Que ce soit en 2016 ou en 2017, la pauvreté des allocataires, résidant sur les départements les plus aisés tels que Paris, les Hauts-de-Seine ou encore les Yvelines, apparaît plus prégnante que leur vulnérabilité économique ; alors que les territoires tels que la Seine-Saint-Denis, l'Essonne ou encore le Val-d'Oise, faisaient déjà apparaître un taux important d'allocataires, travailleurs pauvres, avant

Après l'étude de l'apparition de nouveaux allocataires bénéficiaires de la Ppa et de leurs revenus, ce paragraphe se consacre à l'étude de leur profil comparativement à celui des anciens allocataires. Chaque catégorie d'allocataires est ainsi confrontée à l'ensemble (16) des bénéficiaires de la prime d'activité. Sur cette population allocataire, celle de la grande couronne est surreprésentée parmi les nouveaux allocataires qu'ils soient vulnérables ou à bas revenus, exception faite des allocataires à bas revenus du Val-d'Oise en 2016 (- 0,9%) (cf. tableau 4).

(15) Pour rappel, dans cette partie et ce qui suit, un allocataire est considéré comme vulnérable à partir du moment où il sort de la zone des bas revenus uniquement grâce au bénéfice de la prime d'activité.

(16) Cette partie s'attache à montrer l'impact de la prime d'activité sur la population allocataire à bas revenus et fragiles. Ainsi, sont exclus de cet ensemble, les allocataires ni à bas revenus ni fragiles.

Tableau 4. Parts et représentations relatives (17) des allocataires par département en 2016 et 2017

	Représentation relative (en %)				Parts (en %)				
	Anciens allocataires		Nouveaux allocataires		Anciens allocataires		Nouveaux allocataires		
	Vulnérables	À bas revenus	Vulnérables	À bas revenus	Vulnérables	À bas revenus	Vulnérables	À bas revenus	
2016	Paris	-21,0	0,0	-12,9	7,0	2,3	82,5	2,0	13,2
	Hauts-de-Seine	-1,0	-0,2	-3,5	1,9	2,9	82,3	2,2	12,6
	Seine-Saint-Denis	1,2	3,3	-15,4	-19,6	2,9	85,2	1,9	10,0
	Val-de-Marne	-2,2	0,7	4,0	-5,0	2,8	83,1	2,4	11,8
	Seine-et-Marne	16,5	-3,3	22,1	13,8	3,4	79,8	2,8	14,1
	Yvelines	12,0	-3,8	24,5	18,2	3,2	79,3	2,8	14,6
	Essonne	12,0	-1,8	14,2	6,6	3,2	81,0	2,6	13,2
	Val-d'Oise	5,3	-0,1	3,4	-0,9	3,0	82,4	2,3	12,3
	Île-de-France	-	-	-	-	2,9	82,5	2,3	12,4
2017	Paris	-18,9	-0,2	-14,8	7,8	2,3	80,7	2,3	14,7
	Hauts-de-Seine	-1,4	0,0	2,7	-0,3	2,8	80,8	2,7	13,6
	Seine-Saint-Denis	1,2	3,4	-15,5	-17,4	2,9	83,6	2,2	11,3
	Val-de-Marne	-4,5	1,1	1,7	-6,0	2,7	81,7	2,7	12,8
	Seine-et-Marne	15,1	-3,5	22,9	13,1	3,3	78,0	3,3	15,4
	Yvelines	12,8	-3,8	22,2	15,4	3,2	77,8	3,3	15,7
	Essonne	10,6	-2,0	17,8	5,9	3,2	79,3	3,1	14,5
	Val-d'Oise	5,5	-0,3	0,8	0,2	3,0	80,6	2,7	13,7
	Île-de-France	-	-	-	-	2,9	80,8	2,7	13,6

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 et 2017.

Lecture : En 2017, dans les Yvelines, les nouveaux allocataires à bas revenus représentent 15,7 % de la population étudiée, soit une représentation supérieure de 15,4 % par rapport à celle d'Île-de-France.

Note : La surreprésentation est exprimée en caractères gras.

La grande couronne est également surreprésentée parmi les allocataires fragiles, que ce soit chez les anciens ou les nouveaux allocataires. La prime d'activité a permis aux travailleurs précaires de bénéficier d'une prestation sociale ou de sortir de la catégorie des bas revenus, ou les deux.

Paris et la petite couronne présentent une situation moins homogène. Si la Seine-Saint-Denis semble légèrement surreprésentée parmi les anciens allocataires, Paris et les Hauts-de-Seine ne le sont que parmi les nouveaux allocataires à bas revenus.

Tableau 5. Part et représentation relative des allocataires par situation familiale en 2016 et 2017

	Représentation relative (en %)				Parts (en %)				Île-de-France	
	Anciens allocataires		Nouveaux allocataires		Anciens allocataires		Nouveaux allocataires			
	Vulnérables	À bas revenus	Vulnérables	À bas revenus	Vulnérables	À bas revenus	Vulnérables	À bas revenus		
2016	Couples avec enfants	51,5	5,9	-33,9	-45,4	34,8	24,3	15,2	12,6	23,0
	Femmes monoparents	66,7	4,8	-12,9	-45,1	38,6	24,3	20,2	12,7	23,1
	Couples sans enfant	-10,9	-6,5	68,9	33,6	3,9	4,1	7,4	5,9	4,4
	Femmes seules	-36,0	-11,3	57,6	73,5	12,5	17,3	30,7	33,8	19,5
	Hommes monoparents	-3,4	6,8	19,7	-48,3	1,4	1,6	1,7	0,8	1,5
	Hommes seuls	-69,2	-0,3	-13,2	20,3	8,8	28,5	24,8	34,3	28,5
	Couples avec enfants	45,3	6,5	-26,2	-34,3	33,4	24,5	17,0	15,1	23,2
2017	Femmes monoparents	71,6	4,3	-6,5	-37,9	39,7	24,1	21,6	14,4	23,2
	Couples sans enfant	-14,1	-9,4	64,2	26,8	3,8	4,0	7,2	5,6	4,3
	Femmes seules	-33,7	-11,4	49,9	60,0	12,9	17,3	29,2	31,2	19,4
	Hommes monoparents	7,6	7,0	24,1	-38,6	1,6	1,6	1,8	0,9	1,5
	Hommes seuls	-69,8	0,2	-18,8	15,3	8,6	28,6	23,2	32,9	28,5

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 et 2017.

Lecture : En 2016, 15,2 % des nouveaux allocataires vulnérables sont des couples avec enfants, soit une sous-représentation de 33,9 % par rapport à l'ensemble des 4 situations.

Note : La surreprésentation est exprimée en caractères gras.

(17) La représentation relative est un ratio entre la représentation d'un profil (fragiles et bas revenus) sur un petit groupe (département) sur celle d'un groupe plus large (région). S'il est au-dessus de 1 (ou positif en pourcentages), alors le profil est surreprésenté, s'il est en-dessous (ou négatif en pourcentages) de 1, alors il est sous-représenté et plus il s'approche de 1, plus le profil est identique au groupe large. Par exemple, en 2016, les nouveaux allocataires à bas revenus sont 13,2% à Paris et 12,4% en Île-de-France, les allocataires à bas revenus sont donc surreprésentés à Paris (puisque 13,2>12,4). La représentation relative se calcule comme ceci : $(13,2/12,4 - 1) \times 100 = 7 \%$.

En effet, la part d'allocataires dans la population séquano-dyonisienne était déjà élevée avant l'introduction de la Ppa. Enfin, le territoire du Val-de-Marne présente un profil plus contrasté mixant une population à bas revenus déjà allocataire et de nouveaux allocataires s'extrayant des bas revenus du fait de leur ouverture de droit à la Ppa.

Concernant la composition familiale des bénéficiaires, les couples avec enfants et les mères monoparentales étaient le plus souvent déjà allocataires et *a fortiori* se situent déjà parmi les anciens allocataires vulnérables. En revanche, la Ppa semble représenter une opportunité pour les couples sans enfant (cf. tableau 5) et les femmes seules dont les ressources sont en moyenne inférieures à celles des hommes. La situation des pères monoparentaux semble plus contrastée avec d'une part un certain nombre d'anciens allocataires à bas revenus et d'autre part, de nouveaux allocataires sortant des bas revenus grâce à la Ppa. Enfin, les hommes seuls

sont surreprésentés parmi les nouveaux allocataires à bas revenus.

D'une manière générale, l'introduction de la Ppa semble avoir plus concerné les allocataires sans enfant, qu'ils soient en couple ou isolés (cf. tableau 6). Les allocataires avec un enfant sont surreprésentés chez les allocataires vulnérables, qu'ils soient nouveaux ou anciens allocataires. Cette prestation leur a permis de s'élever au-dessus du seuil de bas revenus sans pour autant les sortir d'une zone de vulnérabilité monétaire. La situation des allocataires seul ou en couple, avec deux enfants à charge, reste similaire : ils sont surreprésentés parmi les anciens allocataires, qu'ils soient vulnérables ou non. À partir de 3 enfants, la situation diverge entre les couples et les monoparents. Globalement, les premiers sont surreprésentés dans l'ensemble des anciens allocataires, tandis que les seconds le sont uniquement parmi les anciens allocataires à bas revenus, preuve d'une plus grande précarité pour les familles nombreuses monoparentales.

Tableau 6. Parts et représentation relative des allocataires par statut et nombre d'enfants en 2016 et 2017

		Représentation relative (en %)				Parts (en %)				Île-de-France	
		Anciens allocataires		Nouveaux allocataires		Anciens allocataires		Nouveaux allocataires			
		Vulnérables	À bas revenus	Vulnérables	À bas revenus	Vulnérables	À bas revenus	Vulnérables	À bas revenus		
2016	COUPLES	0 enfant	-10,9	-6,5	68,9	33,6	3,9	4,1	7,4	5,9	4,4
		1 enfant	47,3	-2,5	46,3	-3,2	8,8	5,8	8,8	5,8	6,0
		2 enfants	64,7	6,2	-46,0	-47,9	13,1	8,4	4,3	4,1	7,9
		3 enfants	54,5	10,3	-72,0	-68,1	8,5	6,1	1,6	1,8	5,5
		4 enfants et plus	24,5	12,8	-83,0	-75,6	4,4	4,0	0,6	0,9	3,5
	CÉLIBATAIRES ET MONOPARENTS	0 enfant	-55,7	-4,8	15,5	41,9	21,3	45,7	55,5	68,1	48,0
		1 enfant	102,8	-0,6	34,2	-26,2	24,1	11,8	16,0	8,8	11,9
		2 enfants	57,3	7,5	-37,7	-56,2	12,5	8,6	5,0	3,5	8,0
		3 enfants	-20,5	13,7	-75,5	-73,0	2,5	3,6	0,8	0,9	3,2
		4 enfants et plus	-48,1	16,0	-86,1	-79,6	0,8	1,8	0,2	0,3	1,5
2017	COUPLES	0 enfant	-11,8	-6,9	68,6	30,2	3,8	4,0	7,2	5,6	4,3
		1 enfant	34,0	-3,9	43,9	7,5	8,0	5,7	8,5	6,4	5,9
		2 enfants	46,6	5,3	-33,9	-34,2	11,8	8,5	5,3	5,3	8,1
		3 enfants	59,0	9,8	-59,1	-58,7	8,9	6,2	2,3	2,3	5,6
		4 enfants et plus	29,3	13,3	-77,7	-69,8	4,7	4,1	0,8	1,1	3,6
	CÉLIBATAIRES ET MONOPARENTS	0 enfant	-54,9	-4,1	9,5	34,0	21,5	45,8	52,4	64,1	47,8
		1 enfant	109,5	-2,1	42,6	-18,8	24,8	11,6	16,8	9,6	11,8
		2 enfants	59,3	7,1	-34,1	-47,5	12,8	8,6	5,3	4,2	8,0
		3 enfants	-14,6	14,3	-69,9	-68,1	2,8	3,7	1,0	1,0	3,2
		4 enfants et plus	-39,2	16,4	-79,1	-73,7	1,0	1,8	0,3	0,4	1,6

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 et 2017.

Lecture : En 2017, 1,8 % des anciens allocataires à bas revenus sont des monoparents avec 4 enfants ou plus, soit une surreprésentation de 16,5 % par rapport à l'ensemble des 4 catégories.

Note : La surreprésentation est exprimée en caractères gras.

CONCLUSION

L'Île-de-France compte, parmi sa population, 1,8 million de personnes vivant sous le seuil de bas revenus en 2017. Les départements de Paris et les Hauts-de-Seine connaissent des taux de population à bas revenus et des taux d'évolution de la pauvreté plus faibles que la moyenne régionale. Alors que les Yvelines, l'Essonne et la Seine-et-Marne sont des départements dont les taux de bas revenus sont les plus faibles ; cependant ils connaissent une évolution de cette population plus soutenue. Enfin, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise concentrent des taux de pauvreté élevés, conjugués à des taux d'évolution importants. Toutefois, l'intensité de la pauvreté apporte un éclairage complémentaire permettant de mesurer les inégalités selon les écarts de revenus. Si la population allocataire de certains départements n'apparaît pas comme précaire économiquement, certaines de leurs communes montrent des écarts importants concernant les revenus médians. C'est notamment le cas des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis. En effet, plus l'intensité est forte, c'est-à-dire plus les écarts de revenus sont importants, plus les allocataires peuvent s'avancer dans la précarité.

Outre la mesure de la pauvreté par la notion de bas revenus, l'évaluation de la fragilité monétaire permet de mettre en exergue une population allocataire économiquement vulnérable qui, sans les prestations, basculerait sous le seuil des bas revenus. Ces allocataires dits fragiles, au nombre de 224 000 en 2013 sont 263 000 en 2017. Enfin, la mesure de la dépendance aux prestations sociales versées par les Caf contribue à la connaissance de la pauvreté en Île-de-France. En 2017, 562 000 foyers allocataires voient leurs ressources composées à au moins 50 % des prestations de la Caf, soit une hausse de 19 % par rapport à 2013. Parmi ces foyers dépendants, 90 % d'entre eux sont des foyers à bas revenus.

Qu'elles soient à bas revenus ou fragiles, les familles monoparentales et les personnes isolées sont les plus touchées par une de ces deux situations économiques ; particulièrement les personnes isolées dont leurs effectifs, à partir de 2016, ont fortement augmenté. Ainsi, certains changements familiaux apparaissent plus fragilisant. La séparation reste le facteur de risque de précarité le plus important, alors que la naissance d'un enfant influence peu.

Tout au long de cette étude, l'année 2016 apparaît comme une année charnière. Quel que soit l'indicateur étudié, un décrochage s'opère au niveau de ce curseur temporel.

Ce phénomène s'explique par l'entrée en vigueur de la prime d'activité, initiée dans le cadre du Plan

pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. L'introduction de cette nouvelle prestation versée par les Caf, joue un réel impact dans le volume des allocataires à bas revenus. En effet, en considérant exclusivement les allocataires identifiés dans les bases de données des Caf avant la mise en place de ce dispositif, le volume des allocataires à bas revenus se situerait à 703 000 allocataires en 2016 et à 696 000, en 2017. Alors qu'en tenant compte de l'ouverture du droit à la Ppa, ce volume s'élève à 679 000 allocataires en 2016 et 673 000 en 2017, soit 0,96 fois inférieur à l'estimation sans ouverture du nouveau droit, cette comparaison permet d'apprécier l'importance de la prime d'activité.

En tant que revenu complémentaire des allocataires, la prime d'activité permet d'appréhender différemment les territoires franciliens et d'identifier de nouveaux profils d'allocataires précaires. Même si, la mesure de l'intensité de la pauvreté montrait déjà des écarts importants de revenus sur des territoires aisés ; la mise en place de la Ppa révèle que ces mêmes territoires sont plus concernés par cette nouvelle population allocataire, de surcroît celle à bas revenus.

Avec une nouvelle ouverture de droit, les personnes isolées et les couples sans enfant se démarquent significativement sur des territoires, auparavant, relativement éloignés des questions de pauvreté. En effet, le bénéfice de la prime d'activité permet à ces personnes non connues des Caf de faire valoir de nouveaux droits aux prestations, au-delà même de la Ppa, alors que les mono-parents ou les couples avec enfants sont déjà majoritairement allocataires.

La prime d'activité en tant que prestation complémentaire aux dispositifs existants, permet d'une part de lutter contre la pauvreté et d'autre part d'ouvrir le champ des prestations sociales à des foyers dont le travail ne suffit pas à les sortir de la zone des bas revenus. En effet, ce dispositif, outre d'avoir permis aux anciens allocataires de s'élever au-dessus du seuil de bas revenus, a introduit un soutien économique en direction d'un nouveau public allocataire ayant des revenus précaires.

Cependant, cet élargissement à de nouveaux allocataires, travailleurs pauvres, a créé un effet fictif de nivellement par le bas, par le seul fait de l'augmentation du nombre d'allocataires à bas revenus. En effet, le bénéfice de ce dispositif à de nouveaux allocataires ne les extrait pas d'une zone de bas revenus, mais réduit l'écart avec le seuil de pauvreté par l'obtention d'un revenu complémentaire. ■

Emmanuel Glachant
Emmanuelle Pascal
Florian Tailleux
Ctrad - Caf en Ile-de-France

